L'ABEILLE DE LA N.-ORLEANS

Bureaux 73 rue de Chartres

NOUVELLE-ORLEANS.

MERCREDI MATIN, 12 FEVRIER.

FEUILLETON.

LES

INVISIBLES DE PARIS.

PAR GUSTAVE AIMARD.

PREMIÈRE PARTIE.

LES COMPAGNONS DE LA LUNE.

XXII.

CHEZ M. LENOIR—Suite.

M. Lenoir se moucha, remit le foulard dans sa poche et continua, de son plus beau sang-froid :

—C'est pour cela qu'il me fut possible de faire attention à ce que je vais vous conter.

—Enfin !

—A un coin de tapis se tenaient deux individus. L'un jeune, beau, riche, ayant devant lui une centaine de billets de mille francs qu'il voyait enlever par les râteaux des croupiers, ou doubler à tour de rôle, sans seulement faire un geste d'impatience ou de satisfaction.

—Son nom ? dit la Pomme.

—Gourmande !.... Près de lui, un vieillard au crâne dénudé de tout ornement, au linge douteux, aux mains douteuses comme son linge, écrivait, notait, pointait, à l'aide d'un crayon, tous les coups qui sortaient, sur des cartes à marquer et des papiers *ad hoc*, disposés devant lui. Vous ne me demandez pas le nom de celui-là, miss Rosa !....

—Merci bien.

—Vous aimez mieux l'autre ?

—Les yeux fermés.

—Je continue. C'étaient évidemment là les deux types les plus curieux de la soirée.

—Eh bien ! et vous ? vous vous oubliez.... railla doucement Rosette.

—Mademoiselle, si vous m'interrogez encore une fois, je retarde d'un an la fin de mon récit.

La Pomme se mit ses deux petites mains sur les lèvres, en guise de bâillon.

M. Lenoir reprit :

—Trois fois dans la soirée, le vieillard dit au jeune homme : *Allez*. Et trois fois le jeune homme poussa sur une des couleurs la masse de billets de banque qu'il avait devant lui, en disant : *Le maximum aux billets !* Les trois fois, il perdit. Le coup perdu, le vieillard se replongeait dans ses calculs. Après la troisième perte du troisième maximum, le jeune homme se retourna en souriant vers son voisin. Il trouva la place vide. Le vieillard, le voisin, le professeur de langue verte, n'avait même pas attendu les reproches ou les compliments de condoléance de sa victime. Il venait de filer sans tambour ni trompette.

—Et le jeune homme ?

—Insensible à la perte comme au gain, il se leva, ramassa le reste de ses billets et de ses rouleaux de louis, et se dirigea vers la porte.

—Vous le suivites ?

—Naturellement, et je l'entendis qui disait à l'un de ses amis avec un léger accent anglais : Mon cher vicomte, je suis enchanté de ma soirée. J'avais pris M. Dominique pour un adroit filou, c'est tout bonnement un imbécile ! — En attendant, lui répondit l'autre, que le jeune homme nommait vicomte, en attendant, vous lui avez donné une dizaine de mille francs.—C'est vrai, mais il les a reperdus dans notre dernière séance. Je me doutais de la chose et je l'avais forcé à s'associer.

—Eh bien ! demandaient les deux jeunes femmes, que concluez-vous ?

—Toujours pressées ! continua le commis-voyageur. Je cherchais, comme vous, le mot de l'énigme ; un des croupiers me l'expliqua. Le professeur de martingale avait fait croire ou prétendu faire croire à son pigeon qu'il était d'intelligence avec l'employé chargé de tourner les cartes.

—Bien, fit la Pomme.

—Ils ne jouaient que trois gros coups dans une séance. Chaque fois que le joueur gagnait, le professeur prélevait une prime.

—Ah ! j'y suis ! s'écria Adolphe, qui commençait à voir où M. Lenoir voulait en venir.

—Chaque fois que le joueur perdait, le professeur rapportait. Le hasard protégea ses conseils sept ou huit jours de suite ; le neuvième, ou le vieillard s'était dit : je doublerai mon capital, la chance tourna et....

—Et tout fut perdu ! dit la Pomme.

—Oui, mais il y eut autre chose.

—Quoi ?

—Le lendemain, au neuvième arbre de l'allée de la Muette, on trouva le sorcier.

—Quel sorcier ?

—Le sorcier du trente et quarante.... le vieux pointeur pendu haut et court à l'aide de sa cravate. Il ne lui était pas resté de quoi s'acheter une corde.

—Ce n'est pas drôle, votre histoire, fit Rosette.

Pâques-Fleuries ne disait rien, elle.

—A quoi pense mademoiselle Pâques-Fleuries ? dit monsieur Lenoir.

—Je réfléchis et je crois que, comme le disait fort bien le héros de votre récit.....

—Mon jeune homme ! s'écria gaiement la Pomme.

—Oui, je crois que votre vieillard n'était qu'un imbécile.

—Soit.... mais c'est ce que je voulais vous prouver.

—Vous ne me prouverez pas que tous les sorciers sont des idiots qui se pendront.

—Si leurs prédictions ne se vérifient pas, continua le commis-voyageur. Certes.... mais si elles se réalisent, ils vous crieront sur tous les tons, de l'air le plus triomphant : heïn ! je vous l'avais prédit. Tandis que s'il arrive tout le contraire, ils en seront quittes pour prendre la clef des champs.

—Ainsi, dit Pâques-Fleuries, vous pensez que Rosette ferait mal en allant consulter....

—Un sorcier !

—Non, une sorcière.

—C'est la même chose.

—Pas du tout, fit la Pomme. La personne chez qui M. Adolphe doit me conduire....

Ici M. Lenoir et le jeune étudiant échangèrent un coup d'œil qui ne fut surpris par le vieux concierge.

—Eh bien ! cette personne....

—Est tout simplement une tireuse de cartes.... une brave femme qui se mêle de.... —Dire la bonne aventure.

—Aux clients qui lui sont particulièrement recommandés.

—Ah ! il faut une recommandation ! dit le commis-voyageur en ne pouvant s'empêcher de sourire avec une légère ironie.

—Oui, monsieur, répondit la Pomme d'un air de défi.... Si vous en désirez une, on vous la donnera.

—Il ne faut pas jurer : Fontaine, je ne boirai pas de ton eau ! dit M. Lenoir, en s'inclinant devant la mauvaise humeur naissante de la jeune grisette, puis, s'adressant à l'étudiant : Vous vous êtes donc fait tirer les cartes, monsieur Rémi ?

—Je l'ai osé.

—Et l'on vous a annoncé......?

—Des choses étonnantes.

—Voyez un peu comme c'est malheureux ! dit M. Lenoir sans sourciller. Si ces choses étonnantes arrivent—ce dont je ne me permets pas même de douter ;—si ces choses étonnantes arrivent, elles ne vous étonneront donc pas. Donc....

—Si vous aviez fait l'esprit fort, comme vous le faites maintenant, au commencement du déjeuner, je ne serais pas restée à table, près de vous.... murmura la Pomme avec aigreur.

—Ah ! si votre magicienne vous prédit que vous aurez un jour le caractère facile....

—Etes-vous taquin ! riposta la jeune fille, qui allait se mettre en colère, mais qui, voyant le sourire amical de M. Lenoir, se contenta de frapper de son petit poing sur la table, et de lui montrer ensuite, menaçant, à son antagoniste.

—Voyons, y allons-nous tous chez votre Mme Lenormand ? fit celui-ci.

—Non pas, je veux y aller toute seule d'abord.

—Avec moi, dit tout bas Adolphe.

—C'est convenu, vous m'y conduirez.

—Et ce pauvre Arthur ! dit Pâques-Fleuries en sourirant avec douceur.

—Oh ! il ne sait pas assez se tenir dans le monde. Je ne lui accorderai la faveur de lui donner le bras que lorsqu'il aura fait ses excuses au père Pinson.

—Ah ! il peut bien les garder ! dit ce dernier. Je me soucie de lui et de ses excuses autant que de ses sottises. Dans tout ça, je ne regrette qu'une seule chose :

—Quoi donc ?

—Le verre de Chablis qui lui a débarbouillé le museau.

Et cependant, dans sa mansarde solitaire et désordonnée, le pauvre Arthur dormait et ronflait de plus belle.

—Seulement, continua le vieux sergent, si j'ai un conseil à vous donner, mes petits enfants....

—Donnez-le, père Pinson.

—Avec la permission de M. Lenoir.

—Parlez, mon ami.

—Voyez-vous, monsieur, voyez-vous, jeunes filles, il ne faut pas plaisanter avec la seconde vue.

—Vraiment ! dit M. Lenoir.

—Mais nous n'avons pas envie de rire à ce sujet, s'écria la Pomme en même temps que lui.

—Je sais bien, je sais bien, repartit le concierge, aussi ce n'est pas pourvous, c'est pour les incrédules, quoi.... que je parle.

—Allez, allez.... ne vous gênez pas, fit le commis voyageur, qui garda difficilement son sérieux, voyant que le vieillard brûlait du désir de parler, tout en souhaitant de ne rien dire qui fût blessant pour son hôte.

—Donc.... c'est pour vous obéir.... Pendant la campagne de Russie...... il s'agit de cette satanée chienne d'année où non-seulement la neige, mais la glace elle-même s'était prise de froid et de gelée.

—En 1812 ! dit Adolphe.

—Oui—fit le vieux soldat—je me suis juré de ne jamais prononcer ce fichu numéro matricule de l'almanach général.... Nous campions.... Quand je dis : nous campions.... c'est nous décampions de Wilna, que je devrais dire ! Enfin, c'est fait, c'est fini !...... On aura peut-être bien un jour sa revanche du froid et du feu....

—Au fait, au fait ! dit M. Lenoir.

—Ah ! bon ! c'était à Wilna.... nous ne restions que trente quatre hommes de notre beau régiment de gros bonnets à poils !.... Crédié !.... nous nous chauffions, comme nous pouvions, autour d'un de ces sales manches à balai mouillés que les Cosaques appellent des arbres, chez eux.

—Vous mouriez de froid ! pauvres gens ! fit Pâques-Fleuries !

—Dix ou quinze fois par jour.

Ces souvenirs héroïques et douloureux sont toujours si puissants sur les gens de cœur, que pendant les sept ou huit minutes que dura le récit du vieux sergent, aucun des assistants ne songea une seconde à sourire de sa singulière phraséologie.

—Après ! fit la Pomme.

—On se chauffait...... en fumait, comme on pouvait...... savoir, quand on avait du tabac, vers les sept heures du nuit....... il faisait noir à ne pas voir la lune........ Je me sentis cogner sur l'épaule........ je saute sur ma clarinette,.... je me retourne........ Ah ! quiche, c'était vraiment bien la peine de me gendarmer !

—C'était un camarade ?

—Ah ! quiche !.... Je vous le donne en quatre mille huit cent quarante-cinq, c'était une pauvre fille de Bohême, une gypsie qui restait seule de sa tribu, tuée, égorgée à moitié par les Kalmoucks, à moitié détruite par le climat.

—Une jeune fille ?

—Presque une enfant.... Après ça, dans ces bandes de pauvres diables, on ne sait jamais ni d'où ils viennent, ni quand ils sont arrivés.... Enfin, passons, ajouta-t-il en voyant l'air embarrassé, attristé même des deux sœurs.

—Oui, passez, fit vivement M. Lenoir.

—La bohémienne me demanda du pain. Je lui donnai le dernier morceau de biscuit qui me restât. Ce ne fut pas long à disparaître. Je lui tendis ma gourde, elle but quelques gorgées d'eau de vie et me la remit en me disant un : *Le Seigneur vous le rende !* dont je me souviens encore, puis elle s'endormit près du feu.

—Brave homme ! murmura Rosette.

—Oh ! ce n'est pas pour me vanter de la chose, mademoiselle Rosette.... Non.... C'est pour arriver à l'affaire de la seconde vue.

—Allez ! allez !

—Quand la gypsie se réveilla, il faisait presque jour. Leur faux soleil avait, comme qui dirait, une envie de montrer le bout de son nez. On entoura la pauvre fille, et on lui demanda de chanter, de danser, de rompre l'ennui du moment, quoi.

—Elle chanta ?

—Non, pas plus qu'elle ne dansa. Elle nous dit : Vous m'avez sauvé de la faim et du froid, je voudrais bien vous être utile à mon tour. Où est le chef ? — Un lieutenant qui remplissait les fonctions de chef de bataillon, par la force des boulets et de la mort, se présenta. — Votre main.—La voici.—L'enfant la prit, en examina soigneusement les lignes, pâlit et passa sans souffler un mot. Nous nous étions tous levés, et, sans commandement aucun, nous nous étions alignés. La petite nous flamboyaient comme ceux d'un chat sauvage, ses cheveux se dressaient sur sa tête, elle ne vivait plus pour elle, elle ne vivait plus que dans les mains de ces hommes, qui, après avoir bravé tempêtes et mitraille, suivaient d'un regard ému les émotions de leur singulière diseuse de bonne aventure. J'étais le dernier. Elle prit ma main. Je sentis la sienne trembler.

—Enfin ! dit la Pomme, qui écoutait, haletante.

—L'inspection finie, elle s'arrêta et se tut. Elle rêva cinq minutes. Nous nous gardions bien de troubler son recueillement. Il nous semblait que de ses paroles notre sort dépendait. — Elle parla.

—Et que dit-elle ?

" —Mes amis, vous êtes trente-quatre qui m'écoutez. Ceux d'entre vous dans la vie desquels le nombre trente-quatre joue un rôle reverront leur patrie. Les autres, que Dieu les prenne en sa garde ! "

(*A continuer.*)

Compagnie du Grand Chemin de fer de la Nelle-Orléans, de Jackson et du Nord.

TAUX DU FRET.

St Louis, Louisville, Cairo, Columbus, Rome, Atlanta, Macon, Augusta et Charleston.

Département du Transport, Nelle-Orléans, 1er janvier 1868.

Les expéditeurs sont informés que cette Compagnie donne maintenant des connaissements pour les susdits points.

Toutes les réclamations pour pertes, avaries ou excès de taux seront promptement réglées aux lieux de livraison.

Pour plus de détails, s'adresser au Dépôt, rue Calliope, ou au bureau de la Compagnie, rue Carondelet No 44.

JAMES TONGE, Agent pour le fret. — T. S. WILLIAMS, Surintendant général.

14janv—3me

CHEMIN DE FER PONTCHARTRAIN

ARRANGEMENTS D'AUTOMNE ET D'HIVER.

A partir du et après le 17 sept. les convois de ce chemin de fer partiront comme suit :

DE LA VILLE,		DU LAC,	
5½ h. A. M.,	char à vapeur.	5½ h. A. M.,	char à vapeur
6½	"	6½	"
7½	"	8½	"
9	"	9½	"
10½	"	11½	"
MIDI	"	1 h. P. M.	"
2 h. P. M.	"	2½	"
3	"	3½	"
4	"	4½	"
5	"	5½	"
6 du soir	"	6½ du soir	"
7	"	7½	char à cheval.

Passage, pour aller et venir, le même jour, 25 cts.

Les personnes qui s'arrêtent à Gentilly devront en avertir le conducteur avant le départ des convois. Passage, 15 cents pour aller et autant pour revenir.

GEORGE PANDELY, Surintendant-général.

4 avril—

GRAND CHEMIN DE FER DE LA Nlle-Orléans, des Opelousas et de l'Ouest.

Route de la malle des Etats-Unis entre la Nlle-Orléans, la Louisiane occidentale et le Texas.

LE FERRY du chemin de fer partira, du pied de la rue Ste-Anne, en face de la Place Jackson, tous les jours, à SEPT HEURES ET DEMIE A. M., et se reliera au CONVOI DE PASSAGERS qui part d'Alger à 8 A. M.

Les expéditeurs et consignataires de fret, en prévenant la Compagnie de Transfert de la Nlle-Orléans, au coin des rues Camp et Commune, peuvent faire recevoir ou de livrer leurs marchandises, dans une partie quelconque de la ville, à des prix réduits.

Le fret pour les stations du chemin, pour les débarcadères du Têche, et à livrer à la Nlle-Ibérie ou St-Martinville, est reçu tous les jours (les dimanches exceptés) de 7 heures du matin à 5 heures du soir, au pied de la rue Ste-Anne.

Le fret pour tous les points du Bayou Lafourche, entre Labadieville et Lockport, pour le Canal Bélanger et pour Houma, sera reçu et transporté par les stations de Raceland, Lafourche et Terrebonne, sur taux de bateau à vapeur pour tout le route.

Tout fret pour le Texas doit être payé au moment de l'embarquement, et le fret pour l'intérieur doit être payé sur livraison.

G. W. R. BAYLEY, Surintendant.

1erdec—

SEIZIÈME ETAT ANNUEL.

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Home de la Nlle-Orléans.

CONFORMEMENT à sa charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires pour l'année expirée le 31 décembre 1867 :

Primes reçues dans l'année expirée le 31 décembre 1867, y compris les risques non expirés de 1866		$321,590 00
Primes sur les risques de mer	$ 42,002 34	
Primes sur les risques de rivières	107,250 23	
Primes sur les risques d'incendies	172,337 43	
		$321,590 00
En moins ; primes remboursées	1,599 90	
En moins ; primes sur risques non expirés en 1867	39,851 00	
		41,450 11
Montant net des primes de l'année expirée le 31 décembre 1867		$280,139
Pertes payées dans la même période :		
Sur les risques de mer	25,980 74	
Sur les risques de rivieres	109 826 94	
Sur les risques d'incendies	30,297 46	
	166,105 14	
Réassurances	12,947 33	
Dépenses, taxes, intérêt de scrips, etc., moins escompte et intérêt	38,708 31	
		$217,740 78
Restant		62,398 32
Vingt-cinq pour cent et quinze pour cent remboursés au lieu de scrip		57,391 22
Réservé pour pertes non payées		5,007 10
L'actif de la Compagnie est comme suit :		
347 bons de la ville de la Nlle-Orléans, de $1,000 chaque	347,000 00	
35 bons de l'Etat de la Louisiane, de $1,000 chaque	35,000 00	
36 bons de l'Etat de la Louisiane, de $500 chaque	18,000 00	
68 bons de la Cie. de l'Hôtel St-Charles, de $1,000 chaque	68,000 00	
80 bons 5-20 des E. U., de $500	40,000 00	
5 actions de la Cie. du Dry Dock Vallette, de $		
900 actions de la Banque de la Nlle-Orléans, de $50 chacune, évaluées à $20	24,000 00	
650 actions de la Banque de l'Union de la Nlle-Orléans, de $75 chacune, évaluées à $50 chaque	32,500 00	
845 actions de la Banque du Canal, de $50 chacune, évaluées à $50	42,250 00	
500 actions de la Banque Mechanics' and Traders, de $50, évaluées à $50 chaq.	25,000 00	
125 actions de la Banque Crescent City, de $50 chaque, évaluées à $15 chacune	1,875 00	
100 actions de la Banque des Marchands, de $50 chaque évaluées à $15 chacune	1,500 00	
		$127,125 00
En caisse		51,693 50
Propriété foncière au N° 78 de la rue du Camp		50,000 00
Prêts garantis		62,415 00
Effets à recevoir	12,716 59	
En moins : mauvais et douteux	6,544 14	
		6,201 45
Comptes non encore payés et en voie de perception	$ 70,056 62	
En moins : mauvais et douteux	10,211 65	
		59,844 97
Scrips d'autres Compagnies d'assurance		8,444 00
Total de l'actif		$878,724 02

Le tableau qui précède est une copie exacte tirée des livres de la Compagnie.

ALFRED MOULTON, président, A. W. HUNTER, secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE.

Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans, Assermenté et souscrit pardevant moi, ce 14 janvier 1868.

PARIS CHILDRESS, Deuxième juge de paix.

Les Directeurs ont résolu de payer six pour cent comptant sur tous les certificats de scrip non encore payés aux porteurs légaux desdits certificats, à partir du deuxième MARDI de février prochain et il est de plus :

Résolu qu'en vue de la dépréciation de l'actif de la Compagnie, les émissions de scrips de 1858, 1859, 1860 et 1861, sont par les présentes appelées (conformément à la Charte) pour les réductions des vingt-cinq pour cent sur chaque émission ; que lesdits scrips seront livrés pour la réduction sur le paiement de l'intérêt annuel, ainsi qu'il est déclaré par une résolution de cette direction adoptée aujourd'hui.

ALFRED MOULTON, président, Wm M. PERKINS, vice-président, A. W. HUNTER, secrétaire.

—DIRECTEUR—

E. K. CONVERSE,	B. P. ETHELL,
ROBERT HARE,	JOS. N. ISENHOUR,
JOS. HOY,	J. H. LUDWIGSEN,
ALFRED MOULTON,	A. H. MAY,
J. M. ALLEN,	JNO. T. MOORE,
JNO. C. ROGERS,	W. M. PERKINS.

17 janv—1m

LONDON & LANCASHIRE FIRE INSURANCE COMPANY.

Compagnie d'Assurance de Londres et de Lancashire.)

CAPITAL............$5,000,000.

Emission de polices payables en or et en livres sterling.

R. G. MUSGROVE, agent général.

63......Carondelet......63.

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Pelican,

Rue du Camp, No 25, Nouvelle-Orléans.

LES risques d'incendie, de rivières et de mer y sont pris aux taux du tarif.

CHAS. ROMAN, Président.

M. A. TARLETON, Secrétaire.

A une réunion de la direction qui a eu lieu le 17 décembre 1867 M. CHAS. ROMAN a été élu président, et M. TARLETON, secrétaire.

Directeurs :

Chas. Roman,	Wm. A. Shropshire,
B. L. Millaudon,	F. A. Peterson,
T. Sattly Blanchard,	S. N. Moody,
Thos. C. Payne,	E. Giquel,
Domingo Fatjo,	Saml. W. Todd.
Arthur Forstall.	

—INSPECTEUR MARITIME—

B. L. Robertson jr.

L'ETAT DE LA LOUISIANE — Sixième Cour de District de la Nlle-Orléans — Je certifie par les présentes, que le 18 janvier 1868, jugement a été rendu, dans cette Cour, dans les termes et chiffres suivants, savoir : No 20,889. Adèle Bloom contre Abraham Leopold, son mari.—Dans cette affaire, la Cour, considérant que la loi et les preuves sont en faveur de la demanderesse, — Il est adjugé et décrété que la demanderesse, Adèle Bloom ait jugement contre le défendant, Abraham Leopold, son mari, décrétant une séparation de biens entre lesdites parties ; que la demanderesse recouvre de son dit mari la somme de trois mille piastres ; que la communauté d'acquêts et de gains existant entre eux soit dissoute ; que la demanderesse soit autorisée à être marchande en son propre nom et pour son compte particulier ; que le défendant paie les frais du procès. Jugement signé le 23 janvier 1868. (Signé) .... DUPLANTIER, Juge.

En foi de quoi j'ai apposé ma signature et le sceau de ladite Cour, ce 23 janvier de l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixante-huit, et la 92e année de l'indépendance des Etats-Unis.

8jan—10 et 26fév — J. F. LAIZER, Député-Greffier.

SPECTACLES.

Théâtre de l'Opéra.

PAUL ALHAIZA et EDOUARD CALABRESI, ... Directeurs.

JEUDI, 13 FEVRIER 1868, (Première représentation de LE PROPHETE, Grand opéra en 5 actes de Meyerbeer. On commencera à 7½ heures.

DIMANCHE 16 FEVRIER, LE BOSSU.

Théâtre de l'Opéra.

BALS MASQUÉS, A l'instar de Paris.

SAMEDI, 25 janvier, samedi 1er février, samedi 8 février et samedi 15 février.

Prix de la souscription aux quatre bals, avec droit d'entrée au bal du mardi-gras, $15.00, payables en retirant les billets.

Prix d'entrée à chaque bal, $3.00.

Chaque cavalier a le droit d'amener une ou plusieurs dames.

Les loges grillées seront louées à raison de quatre piastres la loge, et les avant-scènes à raison de six piastres, indépendamment du prix d'entrée.

Les bals commenceront à onze heures et demie. L'orchestre sera dirigé par MM. Isat et Carlo Patti.

22 janv—1m

Théâtre National.

Par suite de la maladie de M. Steinecker, l'opéra de FRA DIAVOLO ne sera pas représenté.

MERCREDI, 12 FEVRIER 1868, DER FREISCHUTZ—Opéra de Weber.

Jeudi, 13 février, à la demande générale et positivement pour la dernière fois : FAUST.

Vendredi, 14 février - Seconde et dernière représentation de La Flûte enchantée.

ACADEMIE DE MUSIQUE.

Rue Saint-Charles, près Commercial Alley.

Grand succès de M. Dan Bryant.

MERCREDI SOIR, 12 Février — Rory O'More, drame de Powers — Le spectacle se terminera par The Irish Tutor.

MARDI SOIR, 25 Février — Bal annuel du Mardi Gras.

Prix : Loges particulières (6 chaises) $10 ; premières et parquet, $1 ; loges et parquet de personnes de couleur, $1 ; places de familles, 50 cents ; loges de personnes de couleur, 50 cents ; galerie, 25 cents ; galerie des personnes de couleur, 25 cents.

Avis—Les portes s'ouvrent à 7 heures moins un quart. L'ouverture commence à 7 heures et demie précises. On peut retenir des places un jour d'avance.

P. GLEASON, Trésorier.

Avis—Lorgnettes à louer. 12 fév

ACADEMIE DE MUSIQUE.

Rue Saint-Charles, Nlle-Orléans.

SPALDING ET BIDWELL..................Directeurs.

Lundi soir, 10 février 1868.

Tous les soirs, et les Samedis, à midi.

Le Bal des noirs et des jaunes,

nouvelle pièce comique écrite par M. John E. Durivage, pour l'Académie, et représentant les choses qui se passent au milieu et autour de nous.

Trooly Loil,

drame tragico-comique et politique—dans lequel figureront tous les artistes de l'Académie.

Pour les détails, voir aux affiches.

REOUVERTURE DU

Musée Crescent City.

DIX MILLE CURIOSITÉS.

Nos 40 et 42 de la rue St-Charles. (En face de l'Hôtel St-Charles.)

Ouvert, tous les jours, de 9 heures du matin à 10 heures du soir.

C. T. AMES..................Directeur et Propriétaire.

RETOUR de la Ménagerie de la Nlle-Orléans, de AMES, après une tournée fructueuse dans le Nord-Ouest. La ménagerie a plusieurs animaux de plus : on remarque, parmi les nouveaux venus, l'éléphant nain BISMARCK, des tigres du Bengal, un ours blanc du Pole, &c.

On verra au Musée le professeur GREINER, l'habile souffleur de verre, on sont les deux machines à vapeur fonctionnant constamment ; Mlle ANNA E. LEAK, la merveille sans bras qui fait des choses surprenantes à l'aide de ses pouces de pieds.

Des animaux et des curiosités nouvelles arrivent constamment.

PRIX D'ENTRÉE, 50 cts. Pour les enfants, 25 cts.

14 nov

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun.

Bureau de la Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun. NLLE-ORLEANS, 23 janvier 1868.

DOUZIEME ETAT ANNUEL

De la Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun, de la Nlle-Orléans, pour l'Année expirée le 31 décembre 1867.

Montant de primes pour l'année expirée le 31 décembre 1867, savoir :		
Sur les risques d'incendie	$166,471 53	
Sur les risques de mer	65,830 84	
Sur les risques de rivières	85,492 24	
		$317,804 71
Plus, les risques non expirés pour 1866		66,885 00
		$384,689 71
En moins, les risques non expirés pour 1867	$ 60,418 00	
Primes remboursées pour 1867	2,596 04	
		$ 63,014 04
Montant net des primes le 31 déc. 1867		$321,675 67
Pertes payées dans la même période, sur les risques d'incendie	$32,051 12	
Sur les risques de mer	39,641 76	
Sur les risques de rivières	35,022 94	
		$106,716 82
Plus, réassurances	$ 2,507 75	
Escompte de prime	48 466 67	
		50,974 62
Dépenses, taxes, loyer, profits et pertes, etc., escompte et intérêt en moins		71,610 31
Réserve pour paiement d'intérêt sur scrips dus en 1868 y compris les balances		35,213 10
		$264,513 85
Bénéfice net		$ 57,161 82
L'actif de la Compagnie est comme suit : Deux cent neuf bons consolidés de la ville		$167,200 00
Cent vingt quatre bons de la ville du Grand chemin de fer de la N.-O., de Jackson et du Nord, à 70 c.		86,800 00
Cent deux bons de la ville du Grand chemin de fer de la N.-O., des Opelousas et de l'Ouest évalués à 70 c.		71,400 00
Vingt-cinq bons de la ville du chemin de fer Pontchartrain, évalués à 70 c.		17,500 00
Quatre bons de l'Etat du chemin de fer des Opelousas, évalués à 50 c.		2,000 00
Six bons de l'Etat du chemin de fer du Mexique, évalués à 50 c.		3,000 00
Neuf bons de l'Etat du chemin de fer de Vicksburg, S. et Texas, évalués à 50 c.		4 500 00
Actions de Banque et de la Compagnie du Gaz, etc.		163,455 00
Prêts sur garantie		25,000 00
Prêts sur hypothèque		53 000 00
Effets à recevoir		11,398 38
Primes dues et en voie de perception		47,183 02
Scrips d'autres Compagnies d'assurances		12,460 00
Monnaie n'ayant pas cours		4,000 00
Coupons de la ville, dûs et non recouvrés		13,800 00
En caisse		84,974 41
		$767,768 81

Le tableau qui précède est une copie exacte tirée des livres de la Compagnie.

THOMAS SLOO, Président, THOS. ANDERSON, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE.

Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans. Assermentés et signé par devant moi, ce 23 janvier 1868.

PARIS CHILDRESS, Deuxième Juge-de-Paix de la Paroisse d'Orléans.

Les Directeurs ont résolu de payer, à partir du deuxième mardi de février prochain, six pour cent d'intérêt sur les certificats de payement non encore payés. Ils ont, en outre déclaré un dividende—scrip de trente-cinq pour cent sur le montant net des primes pour l'année expirée le 31 décembre 1867—dividende sur lequel il sera émis des certificats à partir du 16 mars prochain.

THOMAS SLOO, Président, JOHN G. GAINES, Vice-Président. THOS. ANDERSON, Secrétaire.

DIRECTEURS :

Jno. G. Gaines,	E. J. Hart
Henry Renshaw,	Jno. C. Ricks,
H. T. Lonsdale,	J. H. Stauffer,
B. Biscoe,	J. B. Bres,
J. C. Barelli,	Thos. Sloo,
Theo. A. James.	

25 janv—1 an

Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Nlle-Orléans.

HUITIEME ETAT ANNUEL.

PRIMES de l'année expirée le 31 décembre 1867 : Sur les risques d'incendie	$319,916 16	
Sur les risques de mer	68,499 44	
Sur les risques des rivières	22,799 81	
Total des primes		$411,205 41
En moins : Primes non expirées le 31 décembre 1867	$115,562 00	
Primes remboursées	4,115 41	
		119,677 41
Montant net des primes		$291,528 00
Pertes : Sur les risques d'incendie	$59,760 62	
Sur les risques de mer	61,688 16	
Sur les risques des rivières	19,039 44	
	$140 488 22	
Taxes	11,566 18	
Ré-assurances	5,274 51	
Dépenses, moins le comp. d'intérêt	10,186 83	
Intérêts sur scrips	26,563 60	
		$194,078 84
Bénéfices		$97,449 16
L'actif de la Compagnie est comme suit : Effets à recevoir pour primes	$2,734 81	
Billets garantis et billets hypothécaires	219,307 00	
Dû pour primes en voie de perception	59,323 91	
Actions de la Compagnie du Gaz, de la Compagnie du Chemin de fer de la ville, Bons de la ville	183,343 44	
Scrips des différentes Compagnies d'Assurances	99 136 00	
En caisse	83,777 88	
	653,623 04	
Moins : Dépréciation des sus-dits	92,850 39	
Montant net		$560,772 65
Moins : Intérêts de scrips, non réclamés	7,639 76	
Intérêts payables sur scrips non encore payés	26,568 00	
		34,207 76
		$526,564 89

Le tableau qui précède est une copie exacte tirée des livres de la Compagnie.

J. TUYES, Président. J. W. HINCKS, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE.

Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans. Assermentés et signé pardevant moi ce 11 janvier 1868.

PAUL W. COLLENS, Troisième Juge de Paix.

Les Directeurs ont déclaré un dividende-scrip de trente pour cent sur le montant net des primes pour l'année expirée le 31 décembre 1867—dividende pour lequel il sera émis des certificats à partir du deuxième lundi de mars 1868. Il a été résolu en outre de payer à partir du deuxième lundi de mars 1868, SIX pour cent sur tous les scrips non encore payés de la compagnie.

—DIRECTEURS—

George Urquhart,	Chs. Lafitte,
A. Rochereau,	J. M. Lapeyre,
G. W. Babcock,	A. Schriber,
T. B. Blanchard,	John Gauche,
Wm. Stevens,	W. T. Williams,
J. A. White,	J. Tuyes.

Bureau, rue du Canal, No 111.

12janv—1m—tlj—1an

Victor Boutreux vs ses créanciers.

ETAT DE LA LOUISIANE — Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans — Avis est par le présent donné aux créanciers de Victor Boutreux que ce jour présenté une pétition à la susdite Cour demandant un répit de ça, deux et trois ans, et qu'une assemblée des dits créanciers sera tenue pardevant Amédée Ducatel, notaire public, le lundi, 17 février 1868, à dix heures du matin, dans le but de prendre en considération les affaires du pétitionnaire, et d'accorder ou refuser le répit demandé ; et, qu'en même temps, il est ordonné que toutes poursuites judiciaires contre sa personne et sa propriété soient suspendues.

Par ordre de la Cour, WM. WŒLPER, Greffier.

5fév—5,10,15

NOUVELLE-ORLEANS ET ST-NAZAIRE

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

LIGNE REGULIERE ENTRE LA NOUVELLE-ORLEANS ET ST-NAZAIRE — Correspondant avec les Antilles et les ports de l'Océan Pacifique.

Passage dans une cabine 1er pont avant et arrière 2d pont arrière de la Nlle-Orléans à Saint Nazaire $220 or. Passage dans une cabine 2d pont avant.... 135. Passage d'entrepont................ 100.

Les enfans au-dessous de 3 ans ne paient pas. Les enfants de 3 à 8 paient quart de place. Les enfants de 8 à 12 paient demi-place. Au-dessus place entière.

Les domestiques des passagers paieront les prix fixés au tarif pour les passagers d'entrepont.

On délivre des billets d'aller et de retour aux passagers de chambre pour les voyages transatlantiques avec une diminution de $25 or sur le prix de la double traversée, et le voyageur s'embarque pour le voyage de retour dans l'espace de six mois à partir du jour de son premier embarquement ; ces billets ne pourront être cédés et aucune bonification ne sera faite s'il ne fait le voyage de retour par les navires de la Compagnie.

La nourriture des passagers d'entrepont sera celle de maistrance.

Une cabine à deux couchettes retenue pour l'usage exclusif d'un passager sera payée à raison d'un passage et demi.

Le steamer à roues GUYANE partira de la Nouvelle-Orléans tous les 13 de chaque mois à partir du mois de février pour le port de la Havane, afin de correspondre avec l'arrivée des grands steamers de la Compagnie Générale Transatlantique faisant les voyages entre Saint-Nazaire et Vera-Cruz.

Pour passage s'adresser chez VICTOR PERRILLIAT, agent, 127, rue de la Commune.

10janv—Jan 21

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

SEULE LIGNE DIRECTE POUR LA FRANCE.

Service des Paquebots-Poste de la Compagnie Générale Transatlantique, entre New York et le Hâvre, touchant à Brest.

Les nouveaux et splendides bâtiments de cette ligne favorite partiront comme suit de l'embarcadère No 50, rivière du Nord :

VILLE-DE-PARIS, capt.	Surmont	Samedi 8 fév.
ST-LAURENT, "	Bocandé	Samedi 22 fév.
EUROPE, "	Lemarié	Samedi 7 mars
PEREIRE, "	Duchesne	Samedi 21 mars

PRIX DU PASSAGE (compris le vin), payable en or ou son équivalent en papier,

POUR BREST OU LE HAVRE :

Première cabine, $130. | Seconde cabine, $85.

POUR PARIS :

Y compris le billet de chemin de fer délivré à bord, Première cabine, $135. | Seconde cabine, $88.

Les bagages seront marqués pour Paris. Soins médicaux gratuits.

Les voyageurs américains qui vont sur le continent européen ou qui en reviennent, en prenant les steamers de cette ligne, évitent les risques inutiles du voyage par les chemins de fer anglais et de la traversée de la Manche, tout en s'épargnant beaucoup de temps, d'ennui et d'argent.

8nov 12j — V. PERRILLIAT, 127, rue Commune.

Nouvelle-Orléans à St. Nazaire VIA HAVANE.

Le steamer Français GUYANNE,

Partira pour le port de la Havane, le 13 février, à cinq heures après-midi, recevra et signera des connaissements pour du coton et autre fret pour Saint-Nazaire, Bordeaux, Hâvre, Paris, Liverpool, Londres, Anvers, Rotterdam, Brême et Hambourg.

Pour fret ou passage, s'adresser à VICTOR PERRILLAT, agent, 127 rue de la Commune.

5 fév—au 13

Pour la Havane.

Départ, MERCREDI, 12 du courant, à 5 heures P. M.

Le steamer TAPPAHANNOCK, Commandant F. OLSEN.

Partira de son wharf, au pied de la rue St-Joseph, ainsi qu'il est dit ci-dessus.

Pour fret ou passage, s'adresser à Wm GOLDENBOW rue du Camp, 68, ou à L. F. BERJE, rue Gravier, 135.

7 fév—

LIGNE INMAN. Steamers de la Malle.

Départ du Pier No 45, North River, New York.

Tous les SAMEDIS, à midi.

Vitesse et excellents emménagements.

Passage de Première Classe, en or :

New York à Liverpool,	$110.	Aller et retour,	$175.
New York à Londres,	$115	Aller et retour,	$185.
New York à Paris,	$125	Aller et retour,	$200.

Billets de retour, bons pour six mois.

Pour plus de détails, s'adresser à ELLIOT & McKEEVER, Rue Gravier, No 104.

8 mars—1an

Hambourg et la Nouvelle-Orléans.

Compagnie de Paquebots Hambourgo-Américains.

Steamers entre Hambourg, la Nlle-Orléans et New York, par la voie de Southampton.

Havaria, 2400 tonneaux, Capitaine J. Meier. Teutonia, 2400 tonneaux, Capitaine Hardua. Allemania, 3000 tonneaux, Capitaine E. Meier. Hermania, 3000 tonneaux, Capitaine C. Franzen. Cimbria, 3000 ton. neuf, Capitaine N. Trautmann. Germania, 3000 tonneaux, Capitaine Schwensen. Hammonia, 3000 ton. neuf, Capitaine H. Ehlers. Saxonia, 2500 tonneaux, Capitaine F. H. Haack. Holsatia, 3000 tonneaux, En voie de construction.

Jour de départ de la Ligne de la Nlle-Orléans.

De Hambourg. De Southampton. Nlle-Orléans. Bavaria, 1er oct. 4 oct. 15 nov.

Les steamers qui suivront seront nommés plus tard.

Prix du passage (payables en or) :

De la Nlle-Orléans à Hambourg ou au Havre : 1re chambre $150.00 ; 2e chambre 112.00 ; Entrepont, de la Nlle-Orléans à Hambourg 45.00 ; de Hambourg à la Nlle-Orléans 45.00.

Certificats de passage de Hambourg à la Nlle-Orléans. Fret de Hambourg à la Nlle-Orléans—3 livres sterling et 15 pour cent de primage par tonneau.

Pour les détails, s'adresser à WILLIAMS, RUPERTI & CO. Agents généraux, 126 Broadway, New York. MAURY & CO. Agents pour le passage, rue de la Commune, No 181, Nlle-Orléans. C. B. RICHARD & BOAS, Agents généraux pour les passages, 6, Barclay street, New York.

29 sept—

Pour New York, directement.

Ligne de Steamers Cromwell, entre New-York et la Nouvelle-Orléans.

CETTE LIGNE SE COMPOSE Des Steamers suivants :

GEO. CROMWELL.......CORTES. GEO. WASHINGTON.......GEN. MEADE. GEN. GRANT.......SHERMAN.

Le steamer GEO. WASHINGTON, Commandant E. V. Gager,

Partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse, le SAMEDI, 15 février, à 5 heures P. M.

Cette ligne prend du fret et donne des connaissements pour LIVERPOOL, BREME et le HAVRE.

Pour fret ou passage, s'adresser à ALFRED MOULTON, Rue Carondelet, No 41.

4 mai—1a

Paquebot indépendant de la Nouvelle-Orléans, de la côte et du Bayou Lafourche — Pour Lockport, Thibodeauville, Paincourtville, Napoléonville, Donaldsonville et tous les débarcadères intermédiaires — Le bateau à vapeur J. M. SHARP, capitaine A. Dugas, commis J. L. Russ et W. H. Landry, part de la Nouvelle-Orléans tous les Mardis à 10 heures A. M., et tous les Vendredis, à 5 heures de l'après-midi. Il descend le bayou pour les Samedis et Lundis. Pour fret ou passage, s'adresser à bord. Le fret est payable par les expéditeurs à la Nlle-Orléans, et il n'en fait pas de réclamation pour les perte des colis.

1er fév—1m

POUR LA COTE ET LAFOURCHE — Le bateau à vapeur NEW ERA, capitaine A. Dugas, commis E. Burk, part de la Nouvelle-Orléans, le MARDI, à 10 h. A. M., et le VENDREDI, à 5 heures de l'après midi. Il sera dorénavant paquebot indépendant.—P. S. Le fret embarqué à la Nouvelle-Orléans doit être payé par les expéditeurs et il sera accordé une réduction de cinq pour cent. Toutes les réclamations doivent être faites dans les dix jours qui suivront la livraison du fret.—N. B. Le New Era ne payera aucun compte sans l'ordre du capitaine, du commis ou de l'agent.

J. FENIMORE, Agent, Rue Tchoupitoulas, No 2.

11 janv—2m

BATEAU REGULIER DU MERCREDI SOIR. Le bateau à vapeur Annie Wagley, pour les Opelousas, Washington, Port Barré et tous les débarcadères de la côte, de la rivière Atchafalaya et du Bayou Courtableau. Le bon bateau à vapeur Annie Wagley, capitaine Gus. E. Loustalot, commis M. Kennison, partira de la Nlle-Orléans, ainsi qu'il est dit ci-dessus, tous les mercredis, à cinq heures du soir et, de Washington, tous les dimanches matin à 10 heures.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ; à Block Bros, 181 de la rue de la Commune, N. O. ; à O. Hinckley & Son, à Washington. 14 janv—1m

PAQUEBOT REGULIER DE LA NLLE-ORLEANS, DE LA COTE ET DE LAFOURCHE.—Le bateau à vapeur THOMAS POWELL, d'un faible tirant d'eau, capitaine J. F. Aucoin, commis, T. Denvant, part de la Nlle-Orléans tous les MARDIS, à 5 heures du soir et les SAMEDIS, à 10 heures du matin. Il est de retour les LUNDIS et les JEUDIS, pendant le jour. Pour fret ou passage, s'adresser à bord.

Ce bateau est indépendant et n'appartient à aucune société. 11 janv—1m

L'IBERVILLE, paquebot semi-hebdomadaire, commandant Emile F. Gros, partira de la Nouvelle-Orléans pour Bayou-Sara, les Lundis, à 5 heures du soir, les Vendredis, à 10 heures du matin. Il partira de Bayou Sarah les Mardis et les Samedis soir. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou au No 40 de la rue du Canal. 17 janv—1m

PAQUEBOT DU BAYOU SARA, DE LA COTE Et de LAFOURCHE.

LAFOURCHE.............Capitaine Barenco. Le Mercredi.............à 5 heures du soir. Le Dimanche.............heures du matin. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou au bureau, No 118 de la rue de la Commune, à A. C. GODDIN.

20 jan—1m

Paquebot régulier de la Nlle-Orléans, de la côte et de Lafourche—Départ les Mercredis, à 10 heures du matin, et les Samedis, à 5 heures du soir.—Pour Donaldsonville, Paincourtville, Napoléonville, Thibodeauxville, Lockport et tous les ports intermédiaires—Le bateau à vapeur BEN McCULLOCH, capitaine L. Farreuton, commis J. D. Saluclsi et F. A. Cuarlet, partira régulièrement ainsi qu'il est dit ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à bord. 16janv—1m

Paquebot de Lafourche et de la Côte. LIGNE INDEPENDANTE.

Départ, tous les LUNDIS et JEUDIS, à CINQ heures du soir—Pour Bayou Lafourche et tous les débarcadères intermédiaires de la Côte—Le paquebot VICTORY, capitaine Jos Dalferes, commis E. A. Dart et John Dalferes, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus. Il descendra la côte tous les DIMANCHES et MERCREDIS, dans le jour. Pour fret ou passage, s'adresser à bord. Le VICTORY prendra du fret pour Terrebonne et trouvera des chalands à Lockport. 19 janv—1m

Paquebot indépendant de la Nlle Orléans, de la Côte et de Lafourche.

L'excellent bateau à vapeur, HETTY GILMORE, d'un faible tirant d'eau, capitaine W. H. King, commis J. A. Furcell, part pour Donaldsonville tous les MERCREDIS et SAMEDIS, à cinq heures du soir. Pour fret ou passage, s'adresser à bord.

Le Hetty Gilmore est indépendant et n'appartient à aucune société quelconque. 19 jan—1m

Paquebots de Vicksburg.

Paquebots de la Malle des Etats-Unis, Vicksburg, Natchez et Nlle-Orléans.

Départ, tous les MARDIS, à 5 heures P. M. Pour Vicksburg, Natchez, Grand Gulf, Rodney, St-Joseph, Water Proof, Fort Adams, Bayou Sara, Baton Rouge, Donaldsonville.

Le magnifique paquebot neuf ROBERT E. LEE, Capitaine John W. Cannon, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus.

Jours de départ, tous les JEUDIS, à 5 h P. Memphis, Greenville, Vicksburg, Natchez et la Nouvelle-Orléans.

Paquebot régulier de la malle des Etats Unis GEN. JOHN A. QUITMAN, Capitaine J. M. White, partira, ainsi qu'il est dit ci-dessus, pour Memphis, Greenville, Grand Lake, Princeton, Ashton, Skipwith, Providence, Goodrich's Landing, Milliken's Bend, Vicksburg, Natchez, Grand Gulf, Rodney, St-Joseph, Waterproof, Fort Adams, Bayou Sara, Baton Rouge, Donaldsonville.

P. S.—Ces bateaux à vapeur se relient, à Vicksburg, avec des paquebots qui font le service des rivières Yazoo, Tallahatchie, Deer Creek, Sunflower, et prendront du fret, avec le privilège de rembarquement.

Pour fret ou passage sur ces bateaux, s'adresser à bord, ou à

P. S.—Des chars extra seront ajoutés aux trains partant de Memphis et de Cairo, pour la commodité des voyageurs arrivant par les dits bateaux.

GEO. D. HITE, rue Tchoupitoulas, No 17, A. BRITTON & CO, rue Front, No 7.

16fév—1 an

VENTES JUDICIAIRES.

Robert P. Smith vs. W. N. Rogers.

CINQUIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 18,780—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le SAMEDI quatorze de mars 1868, à midi à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

Un certain Terrain situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Gravier, Perdido, Philippa et du Cirque, et désigné par le numéro Un, d'après un plan dressé par Jourdan, ci-devant arpenteur, daté du 20 janvier 1836. Ledit terrain mesure, environ, trente pieds de face à la rue Gravier, sur environ cent vingt-sept pieds cinq pouces et trois lignes de profondeur sur la ligne limitrophe des numéros Deux et Six, et environ cent vingt-sept pieds cinq pouces trois lignes de la ligne limitrophe de la propriété autrefois appartenant à la dame Wm Porter, et environ vingt-neuf pieds onze pouces et cinq lignes de largeur derrière.

Ensemble avec les édifices en briques qui s'y trouvent, servant d'écuries, améliorations et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Cette propriété appartient à la défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de Noma Lafargue, suivant acte au rapport de E. G. Gottschalk, notaire public en cette ville, en date du 5 d'août 1860.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

11 fév—19,26 ; mars 6,14

EMILE TUREAUD Jr vs. ELLIOTT & CO.

QUATRIEME Cour de District de la Nlle-Orléans—No 20,203—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, vingt-quatre de février 1868, à 4 1/2 heures P. M., sur les lieux ci-après désignés, à la vente publique et adjudication de

Le fonds d'un chantier de bois de construction, ainsi que tous les effets mobiliers qui s'y trouvent situé à l'angle des rues Baronne et St-Joseph, dans le Premier District de cette ville, suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

11fév—11,14,18,20,23

BARNETT & LION vs J. STEELS.

QUATRIEME cour de District de la Nouvelle-Orléans—No 17,120—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, vingt-quatre de février 1868, à 11 1/2 heures A. M., sur les lieux, No 11, rue de la Nouvelle Levée, dans le Premier District de cette ville, à la vente publique et adjudication de

Le contenu d'une caisse consistant en vins, liqueurs, cartes à jouer, &c., &c., suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY, Shérif de la paroisse d'Orléans.

11fév—11,14,18 20,23

H. N. JENKINS vs ses créanciers.

QUATRIEME COUR DE DISTRICT de la Nlle-Orléans—No 19,258—En vertu d'un ordre de vente, rendu le 8 de février 1868 et à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle Orléans, dans l'affaire ci dessus je procéderai le lundi, vingt-quatre de février 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, pour le compte des créanciers de l'insolvable, à la vente publique et adjudication de—

Plusieurs billets, jugement et comptes cédés par l'insolvable à ses créanciers, suivant bilan déposé au greffe de la Cour susdite.

Conditions—comptant au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY, Shérif de la paroisse d'Orléans.

11 fév—11,14,18 21,24

Henry Freison vs Joseph Bensadon.

TROISIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—No 24,113.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle Orléans, dans l'affaire ci-dessus, et du consentement des parties y intéressées, je procéderai le MARDI, trois de mars 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

DEUX CERTAINS TERRAINS situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues des Tritons (aujourd'hui la rue Delord) les rues Julie, Baronne et Philippe (aujourd'hui Dryades) et désignés par les numéros soixante-neuf (69) et soixante-dix (70) d'après un plan dressé par R. Delaffeld, ci-devant voyer, déposé en l'étude de G. R. Stringer, ci-devant notaire public en cette ville.

Lesdits terrains mesurent chacun vingt-six pieds de face à la rue Julie sur cent vingt pieds de profondeur et vingt-six pieds de largeur derrière sur une allée commune de quinze pieds de largeur.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de T. B. Lee, suivant acte au rapport de D. I. Ricardo, ci-devant notaire public en cette ville, en date du 20 de juin 1861.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Un tiers du prix payable comptant, au moment de l'adjudication et la balance à un et deux ans de crédit en billets garantis par hypothèque sur la propriété, portant intérêt au taux de huit pour cent l'an de la date et cinq pour cent comme honoraires d'avocat sur le montant des dits billets, en cas de poursuites judiciaires pour en effectuer le recouvrement.

GEO. W. AVERY, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

31 janv—31 fév 8 15 23 et 3 m

HENRY FRELSON vs MARY HEINE, J HEINE, son époux.

TROISIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans, No 24,084—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI sept de mars 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication des propriétés dont description suit—

1o—Un terrain désigné par le numéro Dix, d'après un plan dressé par C. A. Hedin, et déposé au bureau de l'enregistreur des hypothèques, le 6 d'octobre 1849 et mesurant vingt huit pieds huit pouces de face à la rue Josephine sur cent ving-sept pieds de profondeur, situé dans l'îlet borné par les rues Jersey, de l'Annonciation, Laurel, Joséphine et St André.

2o—Un terrain, aussi situé dans le même îlet, mesurant, suivant plan déposé sous le No 23, du Livre de plans de l'étude de feu Amédée Ducatel, notaire public en cette ville, trente pieds de face à la rue Joséphine, sur 129 pieds de profondeur, dans cet îlet.

3o—Deux terrains, aussi situés dans le dit îlet, désignés par les numéros Trois et Quatre, et Six, d'après un plan du 22 avril 1851 et déposé sous le No 42 du Livre de plans No 1, en l'étude de Wm Christy, ci-devant notaire public en cette ville, ayant, mesure américaine, les terrains Trois et Quatre ensemble, trente trois pieds de face à la rue Jersey et une profondeur de deux cent vingt huit pieds deux pouces sur la ligne latérale du côté de la rue Jersey et deux cent dix-sept pieds de profondeur sur la ligne limitrophe du No Trente-quatre, et le No Trente-quatre, trente-quatre pieds de face à la rue Joséphine, sur une profondeur sur la ligne limitrophe du No Trois, et sur la ligne du côté de la rue Laurel, de pieds, etc.

4o—Deux terrains mesurant chacun trente pieds de face à la rue Jersey, sur cent trente pieds de profondeur sur la ligne ...... qui leur sont propres, et situés dans le dit îlet. Les dits terrains ont été acquis par le défendeur de la dame Mary Heine de Joseph Colin, notaire public en cette ville.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant.

5o—Un certain terrain situé au faubourg Delord, Premier District de cette ville, et désigné par le numéro cinquante cinq, d'après un plan dressé par C. F. Zimpel, arpenteur, le 28 septembre 1833, dans l'îlet borné par les rues Melpomène, Erato, Dryades et Prytanie (autrefois Philippe) sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Cette propriété appartient à la défenderesse au moyen de l'acquisition qu'elle en a faite de Wm F. O'Hara, suivant acte au rapport de Wm L. Poole, notaire public en cette ville, en date du 25 février 1862.

6o—Un terrain situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues de l'Esplanade, Miro, Galvez et Kerlerec, désigné par la lettre C, sur un plan dressé par J. A. D'Hémecourt, député voyer, de la ville, le 20 décembre 1860 et ayant les dimensions suivantes, savoir : cinquante pieds trois pouces, sept lignes de face à la rue de l'Esplanade, trois cents pieds six pouces, deux lignes de face à la rue Miro, d'un côté, sur une profondeur de quatre pouces, quatre lignes de profondeur jusqu'à la rue Kerlerec, trente pieds de face à la rue Kerlerec, et trois cent pieds ..... sur la ligne de front de la rue Galvez.

Ensemble avec tous les droits, privilèges et avantages y appartenant.

Cette propriété appartient à la défenderesse au moyen de l'acquisition qu'elle en a faite de A. Marchand, suivant acte au rapport de A. Boudousquié, ci-devant notaire public en cette ville, en date du 15 mars 1862.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

4 fév—4,13,21,29—7 mars

La Veuve Mathilde Fortier vs Amelie Legras.

SIXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 21,792—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le SAMEDI, vingt-neuf de février 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

Sept terrains contigus, situés en cette Paroisse sur la rive droite du fleuve Mississippi, à cinq milles environ au-dessous de cette ville, désignés par les numéros de un à sept inclusivement, d'après un plan dressé par Giroux et Castaing, arpenteurs, le 17 de février 1851 et déposé en l'étude de Théodore Guyol, ci-devant notaire public en cette ville, sous le No 213, et ayant les dimensions suivantes, savoir : Le No Un mesure deux cent quatre-vingt-cinq pieds de face au fleuve, sur quarante arpents de profondeur. Le No Deux mesure quatre cent vingt-quinze pieds de face au fleuve, sur quarante arpents de profondeur, et les Nos de Trois à Sept inclusivement chacun cent cinquante quatre pieds de face au fleuve sur quarante arpents de profondeur, mesure anglaise.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dépendances et appartenances, et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant, à l'exception de la portion supérieure du No Un, mesurant quarante-cinq pieds de face sur quarante arpents de profondeur, bornée à la limite supérieure par les propriétés appartenant aux héritiers de Castaing, et à la limite inférieure par la portion restante du No Un, et aussi à l'exclusion de toutes bâtisses et améliorations sur ladite portion de terre ainsi exceptée.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Le montant de la réclamation de la demanderesse, à savoir : 1o La somme de deux mille neuf cents piastres ($2,900 00 c.) montant du billet hypothécaire du 25 ...... intérêt, et la somme de cent soixante-quatorze piastres ($174 00 c.) montant de l'intérêt du billet, ... à l'échéance, à raison de huit pour cent l'an, qui sera accru sur ledit billet depuis l'échéance, à savoir : du 28 d'octobre 1867 jusqu'au jour de l'adjudication. 4o. Quatre piastres frais du copie d'acte de vente. 5o. Onze piastres et quatre-vingt cinq cents ($11 85 c.), frais de Cour, et les autres frais de l'adjudication, comptant, au moment de l'adjudication.

Pour la balance du prix d'adjudication, l'acquéreur assumera le paiement de : 1o. Le billet hypothécaire de la somme de deux mille cinq cents piastres ($2,500 00 c.) échéant le 1er août 1868, garanti par hypothèque sur la propriété, portant intérêt au taux de huit pour cent l'an de la demanderesse, à son propre ordre et par lui endossé, payable à deux ans de date, avec sixième de la date, portant intérêt au taux de huit pour cent l'an .... 2o. Le billet hypothécaire de la somme de deux mille neuf cent piastres ($2,900 00 c.), daté du 25 d'octobre 1866, souscrit par la défenderesse, à son propre ordre, et par elle endossé, payable à deux ans de date, avec huit pour cent d'intérêt l'an de la date jusqu'à l'échéance, et après cette époque au taux de huit pour cent l'an, jusqu'à parfait paiement, garanti par hypothèque sur la propriété sus-décrite, étant le premier paiement du prix primitif dû à la demanderesse et échéant le 28 d'octobre 1868.

Et l'acquéreur prendra la réversion de l'hypothèque garantissant le paiement desdits billets.

La balance du prix d'adjudication, s'il y avait, comptant, au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY, Shérif de la paroisse d'Orléans.

29 janv—29 6,14,22,29 fév

S ROSENTHAL vs SAML P. S. MARSHALL.

COUR DU DEUXIEME DISTRICT JUDICIAIRE, Paroisse de Jefferson, No 3,223—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour du Deuxième District Judiciaire, Paroisse de Jefferson, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI dix de mars 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

Un certain terrain situé dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans et formant l'angle nord des rues de Chartres et Bienville. Ledit terrain mesure vingt-et-un pieds onze pouces quatre lignes de face à la rue de Chartres, sur soixante-trois pieds trois lignes trois huitièmes de ligne de profondeur et face à la rue Bienville.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY Shérif de la Paroisse d'Orléans.

8 fév—8,15,23,29—10 mars

La Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans vs Alcide Willoz.

TROISIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans,—No. 21,466.

En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le samedi vingt-neuf de février 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

Un certain terrain situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet numéro deux cent vingt et un (221), borné par les rues St-Charles, Carondelet, Poydras et Perdido, et mesurant vingt-cinq pieds, six pouces et quatre lignes de face à la rue St-Charles sur cent pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, No 97, rue St-Charles, et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de la succession de dame Rose, veuve de Richard O. Pritchard et d'Henry Michel, suivant acte au rapport de E. G. Gottschalk, notaire public en cette ville, en date du 3 mai 1858, et la dite dame Marie Pritchard et le dit Henry Michel en étaient rendu adjudicataires à une vente publique faite par le Marshall des Etats-Unis pour le District Oriental de la Louisiane, en vertu d'un writ de "Venditioni Exponas" à lui adressé par la Cour de District des Etats-Unis, pour le District susdit, au procès des Etats-Unis vs sept (7) terrains, la propriété de Bernard Avegno, No 9972 du dossier de la dite Cour.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions — Comptant au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY, Shérif de la paroisse d'Orléans

29 jan—5,13,21,29fév

VENTES A L'ENCAN.

PAR CHS. T. NASH.

3,427 colis d'Articles divers, retirés du navire S. S. Kimball—Vente pour le compte de qui il appartiendra.

PAR CHS. T. NASH, Encanteur.

Bureau au Masonic Hall, Auction Mart, au coin des rues St-Charles et Perdido.

JEUDI, 13 du courant, à 10 heures et demie du matin, à l'entrepôt No 21 de la rue du Canal, pour le compte de qui il appartiendra—

250 paquets papier blanc de livre ou d'imprimerie, 22 x 32 à 32 x 46.

146 paquets papier brun à enveloppes, grand, 50 do do haut, 20 do fers à ferrer les chevaux, 1 caisse R. R. Relief, 2 caisses vitres, grandeur extra, 70 rouleaux cordes manille, chanvre et crin, petites, 50 fourneaux Good Will, No 5 1/2 et No 8, 18 colis faïence et verrerie, 40 poêles de bureau, 7 sacs épices, 30 caisses pétards, 30 barillets de bois d'un gallon, 4 boucauts ferblanterie, 130 boîtes (6 livres) amidon, 20 jeux mesures et conserves, 78 douzaines chaussons laine, 500 plateaux de bois, 5 barillets blanc de céruse, 20 douzaines baquets divers, 25 baquets de puits, 10 douzaines baquets à cercles en fer et en cuivre, 34 petits baquets, 6 pinceaux et 24 barils huile de baleine et de lin, 41 ferblancs à charbon, 100 pots en fer, 15 barils verrerie, 20 caisses torpilles, 30 caisses bulle Photolite, 176 caisses médicaments patentés, 100 caisses bi-carbonate de soude, 5 caisses pipes en terre, 10 caisses haches, ornements de cuivre, &c, &c, 10 caisses rouleaux, 5 caisses allumettes, 10 caisses Amer Plantations de Drake, 29 " pintes en cans, 5 " boîtes Whitney et douce, 10 " moulins à café, 10 " légumes en cans, 10 " sucre, 20 " coupe-viandes, différentes grandeurs, 1000 " caisses balais—séparés et en paquets, 30 échelles à monter de différentes grandeurs, 145 malles " qualités, 12 valises, 4 convertures Duck de malles, 31 paires paniers de linge, couverts et découverts, 26 " provision, 280 " tamis,

5 caisses ferblanterie et divers articles dont l'énumération serait trop longue et retirés de la barque Kimball, à vendre en lots au gré des acheteurs.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 12 fév

PAR A. FEIBER.

Grande vente importante de Marchandises sèches, Habillements, Lingerie, Chapeaux, Malles, &c., à l'encan.

PAR A. FEIBER, H. MARKS, encanteur.

IL sera vendu, mercredi, 12 février, à 10 heures, dans la salle d'encan, au No 46 de la rue de Chartres—Indiennes, coton blanc et coton écru, coton à draps, Couvertures, flanelles, kerseys et tweeds, Denims, coutil à matelas, gingas et stripes, Linseys, hickory, cuck et linge de table, Coton à moustiquaires, gros fil et toile Planter's, Jaconats suisses, tape-check et brillantine, Courtepointes en piqué, bonneterie, corsets.

—Egalement—

Un grand choix d'habillements et de lingerie, Un grand choix d'habillements d'hommes et de jeunes garçons,

—Et—

Une grande variété de malles de dames.

Conditions à la vente. 12 fév

PAR HOLZ, BLOHM & CO.

Les billets de la ville pris au pair. Grande vente de Marchandises Sèches, Habillements et Articles de fantaisie.

PAR HOLZ, BLOHM & CO. JOHN C. BLOHM, Encanteur.

JEUDI, 13 du courant, à 10 heures du matin, dans leur salle d'encan, au No 21 de la rue de Chartres, il sera vendu—

500 lots savoir : coton b'anc et coton écru, coutils à matelas, indiennes, gingas fil, toile du Nord, ginghams, denims, bobinets, toile à moustiquaires, toiles d'Irlande, camelet jeans, stripes, cotonnade Ripka, diaprè toile, ginga coton, coutils, mousselines, brochés, damassés et à raies, batistes, toile d'Irlande, mouchoirs madras, mouchoirs batiste, bonneterie, rubans de chapeaux, châles, mainkoffs, jupons balmoral,

Egalement—300 lots d'habillements et de lingerie. Egalement—200 lots d'articles de fantaisie et "notions". Et—200 douz de parures en jais.

Conditions—Comptant, la moitié en billets de la ville, au pair et le reste en billets du Trésor des Etats-Unis. 12 fév

VENTES JUDICIAIRES.

JOSEPH A. BROWN vs MANUEL ZAMORA, curateur de Janonio J. Zamora.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 29,903—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Hon. Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, quatorze de mars 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

1o—Un certain terrain situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St-Pierre, Bourbon, Dauphine et d'Orléans, et mesurant environ trente pieds de face à la rue St-Pierre, sur soixante-quinze pieds, plus ou moins, de profondeur.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

2o—Un certain terrain situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'îlet compris entre les rues Conti, Dauphine, Bourgogne et St-Louis, et mesurant trente pieds de face à la rue Conti, sur cent vingt pieds de profondeur.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

12fév—12,20,29 ; 7,14m

J. L. FALK & CO. vs JOSEPH B. SCHUSTER.

SIXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans. No 19,091—En vertu d'un ordre de vente rendu le 11 de février 1868 et à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI vingt-quatre de février 1868, à 11 1/2 heures A. M., au magasin No 33 rue Jefferson, dans le Quatrième District de cette ville à la vente et adjudication de—

Cinq boîtes de marchandises diverses, suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Saisies dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

12 fév—1 11

Francis Fernandez & Co. vs Edward Stapleton.

CINQUIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No 19,087—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MERCREDI douze de février 1868, à 10 heures et demie A. M., sur les lieux ci-après désignés, à la vente publique et adjudication de—

Le fonds d'un magasin de chapeaux situé rue du Canal, No 37, entre les rues de Chartres et le passage de la Bourse, dans le Deuxième District de cette ville, suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—comptant au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

1er fév—1,4,7,9 12

FRITZ HUFFENBAUER vs. DENIS BECHAQ.

SIXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 20,757—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le mardi dix-huit de février 1868, à 10 1/2 heures A. M., sur les lieux ci-après désignés, à la vente publique et adjudication de—

Le Restaurant des Etats-Unis, situé rue de la Commune Nos 128 et 130, entre les rues du Camp et St-Charles, Premier District de cette ville.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Cette vente étant la seconde et dernière, ladite propriété sera définitivement adjugée au plus offrant et dernier enchérisseur pour le prix qui sera offert, à douze mois de crédit, l'acquéreur fournissant son bond ou obligation avec caution bonne et solvable portant intérêt au taux de huit pour cent l'an de la date et privilège sur la dite propriété jusqu'à parfait paiement. Le dit acquéreur sera tenu de payer comptant, au moment de l'adjudication, les cotisations générales et celles du domaine dûs à la ville et l'Etat, les frais et greffier et shérif, de garde-magasin, etc., et le déficit s'il y a la somme de $275 ou environ.

GEO. W. AVERY, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

5 fév—5 8 13 18 23

Fred Butterfield vs Kate G. Stapleton.

QUATRIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans, No 20,945—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI, dix de mars 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

Un certain terrain mesurant vingt-six pieds et trois pouces de face à la rue Julie, dans le Premier District de cette ville, sur cent cinq pieds de profondeur, dans l'îlet borné par les rues Julie, du Camp, St Joseph et St Charles. Ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent.

Et un autre certain terrain situé dans le même district, portant le No 4, d'après un plan dressé par Gilbert Pilié, arpenteur, le 29 mai 1836. Le dit terrain mesure vingt six pieds et trois pouces de face sur une allée commune en passage, quarante-cinq pieds quatre pouces de profondeur du côté du No 5, sur la ligne limitrophe et pièce de la dite allée, et trente-cinq pieds et quatre pouces sur la ligne limitrophe du No 3.

Ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent.

Cette propriété appartient à la défenderesse au moyen de l'acquisition qu'elle en a faite conjointement avec Geo. W. Clannon, de la succession de Robert Clannon, suivant acte au rapport de Hugh Madden, ci-devant notaire public en cette ville, en date du 24 mai 1865 et l'autre en date du 29 de juin 1868, suivant acte au rapport de Wm Shannon, notaire public en cette ville, en date du 28 de mars 1868, la dite défenderesse acquis la moitié indivise de la dite propriété du dit Geo. W. Clannon.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—L'acquéreur retiendra par devers lui le montant d'une hypothèque en faveur de John Falconer, de la somme de dix mille piastres daté du 14 de juillet 1865, avec l'intérêt sur ladite somme, reposant sur la dite propriété et d'autres décrites en l'acte d'hypothèque inscrite au Bureau des hypothèques, Livre 80 au fo. 460, et la balance du prix d'adjudication, comptant, au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY, Shérif de la paroisse d'Orléans

7 fév—7,15 24—mars 3,10

AUGUSTE BOHN vs JAMES A. MORAN.

TROISIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans, No 24,491—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, neuf de mars 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

Un certain terrain situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues du Camp, des Magasins, Calliope et Gaiennié, et désigné par le No Quatre d'après un plan dressé par J. A. D'Hémecourt, voyer, le 19 de janvier 1867 et annexé et déposé en l'étude de Felix Grima, notaire public en cette ville, une copie certifiée du dit plan est annexée à un inventaire et à une estimation de la propriété appartenant à la succession de John L. Riddell, est dressé par le dit notaire Grima, le 24 de décembre 1866.

Le dit terrain mesure, mesure américaine, conformément au dit plan, vingt cinq pieds sept pouces de face à la rue du Camp, entre celles Calliope et Gaiennié sur une profondeur de cent vingt sept pieds dix pouces six lignes, entre lignes égales et parallèles.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de la succession de feu John L. Riddell, suivant acte au rapport du dit notaire Grima, en date du 25 février 1867.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

6 fév—6 15 23—3 8 mars

D. S. DEWEES vs les héritiers d'ELISHA CROCKER. Jugement en reconvention.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 18,617—En vertu d'un alias writ de fieri facias adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, à Harry T. Hays, ci-devant shérif et par lui à moi transféré, je procéderai, le SAMEDI, quinze de février 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

1o—Deux terrains désignés par les numéros Deux et Douze (2 et 12) et la moitié des terrains désignés par les numéros Trois et Onze (3 et 11) dans l'îlet de terre borné par les rues des Magasins, Foucher, Lafayette et Girod.

Lesdits terrains mesurent chacun vingt-neuf pieds de face à la rue des Magasins, vingt-neuf pieds de face à la rue Foucher sur cent soixante-treize pieds de profondeur.

2o—Un autre terrain situé dans le même îlet, désigné par le numéro .... mesurant vingt-neuf pieds sept pouces de face à la rue Foucher, sur cent soixante-quinze pieds trois pouces sept lignes de profondeur et 4½ de l'autre.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent sur lesdits terrains.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

14 janv—14,22,31—8,15 fév

La Dame LIZZIE DEAN vs le Dr A. FOLLIN.

SIXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans, No 20,896—En vertu d'un ordre de vente rendu le 3 février 1868 et à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI dix-sept de février 1868, à 10 1/2 heures A. M., à mon entrepôt No 33 rue Jefferson, dans le Quatrième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de

Un lot de meubles et d'effets suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Saisis provisoirement dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

5 fév—5,8,11,14,16

LA BANQUE D'AMERIQUE vs. JAMES PETERSON.

SIXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans, No 18,361—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le MERCREDI dix-neuf de février 1868, à 10 1/2 heures A. M., à mon entrepôt No 7 rue St-Pierre, faubourg Pontalba, Deuxième District—

Une montre en or, argent et la chaîne.

Saisies dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

8 fév—11,14,16,19

VENTES A L'ENCAN.

PAR EUGENE TOURNE, Successeur de BERNARD TURPIN.

Vin rouge et vin blanc en barriques et demi barriques, &c.

PAR EUG. TOURNE, encanteur.

VENDREDI le 14 février 1868, à 10½ heures A. M., il sera vendu à l'encan au Imported Bonded warehouse, No 4 rue Peters, entre St-Louis et Conti, les articles suivants—

40 barriques vin rouge, cotes St-Loubes 1866, 30 demi do do do do, 40 de de vin blanc Ste-Croix du Mont 1865, 40 caisses vermouth supérieur, 1 futaille eau-de-vie française. Importés par le navire St-Cloud, venu de Bordeaux. Conditions—Comptant, en billets du Trésor. 12 fév

Vente par ordre du Consul de France, pour compte de qui il appartiendra, de Vins en caisses.

PAR EUG. TOURNE, Encanteur.

VENDREDI, le 14 février 1868, à 10 heures et demie A. M., il sera vendu à l'encan, au Bonded Warehouse No 7, No 25 rue Bienville, par ordre du Consul de France et pour compte de qui il appartiendra, J. L. 2000 caisses vin rouge, importées par la barque française Nouvelle Helvétie, venue de Bordeaux. Conditions—Comptant en billets du Trésor. 12fév

PAR VINCENT & CO.

VENTE SANS RESERVE.

Marchandises sèches étrangères et américaines.

PAR VINCENT & Co. W. P. VINCENT, Encanteur. Bureau, rue de Chartres, No 16.

IL sera vendu, jeudi 13 du courant, à 10 heures, dans leur salle d'encan, au No 16 de la rue de Chartres, sans réserve—

350 Colis et Lots DE Marchandises sèches de choix, Comprenant un assortiment complet convenable pour le commerce de la ville et celui de la campagne.

— Aussi —

Pour le compte de qui cela peut concerner, 2 balles coton écru. 11 fév

PAR E. ROGER & CO.

Marchandises sèches, linge fait, chemises et chapeaux.

PAR E. ROGER & CO. H. SAMORY, Encanteur.

JEUDI, 13 février, il sera vendu, à 10 heures, à leur salle d'encan, Nos 45 et 47 rue de la Vieille-Levée, 100 lots marchandises sèches de saison, comprenant un assortiment général.

— Aussi —

150 lots linge fait de saison.

— Aussi —

300 douzaines chapeaux.

—Et—

Une facture de chemises blanches et de couleurs. Conditions à la vente. 12 fév

Sardines avariées.

VENTE PAR ORDRE DU CONSUL DE FRANCE, PAR E. ROGER & CO. H. SAMORY, encanteur.

JEUDI, 13 février, il sera vendu à 10 heures du matin, au magasin d'entrepôt des Etats-Unis, No 1, No 59 rue de la Vieille-Levée, par ordre de monsieur le consul de France, pour le compte de qui il appartiendra, en débarquement du navire "Bons Fils" de Bordeaux—C & B cinquante caisses de 100 quarts de boîtes chacune sardines à l'huile.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis 11 fév

VENTE SANS RESERVE.

200 Caisses Bottes, Souliers et Brodequins.

PAR E. ROGER & CO. H. SAMORY, encanteur.

JEUDI, 13 février, il sera vendu, à 11 heures, à leurs salles d'encan, Nos 45 et 47 rue de la Vieille-Levée—

200 caisses bottes, souliers et brodequins, comprenant un assortiment général pour hommes, femmes et enfants, reçu directement des manufactures par les dernières arrivages de New York, Boston et Philadelphie. Conditions à la vente. 12 fév

PAR GABRIEL LEAUMONT.

SANS RESERVE. 460 caisses bottes, souliers et chapeaux.

PAR GABRIEL LEAUMONT, Salle d'encan, 69, Chartres.

MERCREDI 12 courant, à 10 heures du matin, il sera vendu—

300 caisses bottes, souliers et brodequins.

—AUSSI—

100 caisses chapeaux pour hommes et enfants.

Articles de toilette, chemises blanches, etc. Conditions, comptant. 11fév

FRANCIS FERNANDEZ & CO.

300 lots de Marchandises sèches, Bottes, Souliers, Chapeaux, Selles, Fusils, &c. &c.

PAR FRANCIS FERNANDEZ & CO., F. FERNANDEZ, encanteur.

JEUDI prochain, 13 du courant, à 10 heures du matin, il sera vendu à leur salle d'encan, No 44, de la Vieille-Levée, entre les rues Bienville et Douane—

300 lots de marchandises sèches, consistant en partie de toile du Nord, ginga fil, alpaca noir, indiennes, cotonnades, serviettes et nappes en fil, ginghams, bas en fil, mousseline bobinets, mouchoirs batiste, mousseline, robes de chambre, bas et demi bas, chemises de dessous mérinos et coton écru, ponchons, parapluies, etc.

Aussi—Un joli assortiment de bottes, souliers, brodequins pour dames, selles, fusils anglais et belges, couteaux de poche, &c., &c.

Conditions à la vente. 12 fév

PAR J. P. BOISSEAU.

Café à l'encan.

Vente pour cause de retrait du propriétaire.

PAR J. P. BOISSEAU, encanteur, bureau, rue Gravier, Nos 49 et 51, entre les rues Tchoupitoulas et de la Nlle Levée.—Il sera vendu, jeudi, 13 février 1868, à dix heures du matin, sur les lieux, au Café-Restaurant situé au coin des rues d'Orléans et Bourbon, le fonds, comptoir, etc., et le bail avec privilège du bail et il n'est pas vendu par l'heureux des dits meubles au gré des acheteurs—Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis. 11 fév

PAR D. E. MORPHY.

Pel Sel Sel.

PAR D. E. MORPHY, encanteur.

IL sera vendu, mardi, 18 février, à 11 heures et demie du matin, au magasin No 47 de la rue des Magasins, par échantillons pour l'inspection, en lots au gré des acheteurs et à livrer à l'embarcadère des Fret—

5,163 sacs gros sel en bon état.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 11 fév

PAR G. DE FERIET.

Meubles. Meubles. Meubles.

Par G. DE FERIET, Encanteur. Bureau, rue Bienville, No 86. Salle de vente, rue Bienville, No 36.

MERCREDI, le 12 février 1868, à 11 heures du matin, il sera vendu à l'encan public, dans la salle de vente, ... un assortiment général de meubles, comprenant bois de lit, armoires, bureaux, lavabos, buffets, bibliothèques, pupitres de bureau, un sofa et de fauteuils, une chaise de repos, 3 beaux meubles, etc. Conditions—Comptant en billets du Trésor des E.-U. ou leur équivalent en billets de ville. 11fév

VENTES DE CONSTABLE.

B. FOURNET vs. M. FAIRCHILD.

COUR de la Première Justice—No 8,954—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour susdite, je vendrai, le lundi, 17 février 1868, à 11 heures du matin, au magasin No 194 rue Dryades, entre Julia et St Joseph, ... les propriétés ci-après : un coffre fort, un sideboard, une table à dîner, un miroir, un bureau, un sofa et une petite table dessus en marbre, un lavabo dessus en marbre. Saisis dans l'affaire ci-dessus. Conditions—Comptant sur les lieux, en billets du Trésor des Etats-Unis.

T. COOK, Constable 1re justice de paix

7 fév—7,12,16

AVIS JUDICIAIRES.

Alexander H. Reach vs. ses Créanciers, pour un atermoiement—No 21,651.

TROISIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—Les créanciers du susdit pétitionnaire, sont, par le présent, notifiés d'avoir à comparaître en l'étude de Paul E. Laresche, notaire public en cette ville, LUNDI, le 16 de mars 1868 à 11 heures du matin, à l'effet de délibérer sur l'application dudit pétitionnaire pour un atermoiement. Il est ordonné que toutes poursuites judiciaires contre sa personne et ses biens sont suspendues et que E. T. Fellowes, avocat, soit nommé pour représenter ses créan. lers absents. Par ordre de la Cour.

C. 11 janvier 1868. D. C. BYERLY, Greffier.

12 fév—12,22. 2 et 16m

Avis.

ETAT DE LA LOUISIANE. Paroisse Plaquemines. —A M. Auguste Lesseps et aux autres héritiers de la succession d'Alexandre Lesseps, décédé.—En votre qualité de détenteur de la propriété suivante : — Un terrain de terre au bord de la rivière, ayant cinq arpents de face à la rive gauche du fleuve Mississippi à environ dix milles au-dessous de la maison de Cour de cette Paroisse, borné au-dessus par les terres d'Auguste Lesseps et des autres héritiers d'Alexandre Lesseps, décédé et, au-dessous, par la terre d'Hypolite Moran.

Vous êtes prévenus que le conseiller, syndic, est d'opinion que les travaux et les réparations suivants sont nécessaires à la protection et dans l'intérêt du public :

Votre levée a besoin d'être construite sur un espace d'environ vingt-six arpents de longueur—vingt pieds de base, six pieds de couronnement et cinq pieds de hauteur. Votre chemin a besoin d'être réparé sur toute la longueur de l'habitation ; vos fossés ont besoin d'être nettoyés, conformément aux ordonnances du Jury de Police de cette Paroisse, je vous préviens que si ces travaux ne sont pas achevés d'ici au dix février 1868, je les ferai à vos frais.

S. W. SAWYER, Syndic du 2e District, Paroisse Plaquemines. Paroisse Plaquemines, 18 janvier 1868.

21 janv—10f

Meekins, Kelly & co vs. leurs créanciers No 20163.

TROISIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—En vertu d'un décret rendu par la Cour Suprême de l'Etat de la Louisiane, les créanciers des avis susdits sont, par les présentes notifiés d'avoir à comparaître, en l'étude de J. Cassell, notaire public en cette ville, mercredi le 19me jour de février 1868 à 10 heures du matin, à l'effet de prendre connaissance de la faillite ...... et que toutes poursuites judiciaires contre leurs personnes et leurs biens sont suspendues.

Par ordre de la Cour, le 13 janvier 1868. J. O. CHAGON, député greffier.

15 janv 15,24,2,12,19 fév

Succession de James W. Bouduvant—No 30,253

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nlle-Orléans—Attendu que Henri J. B. Latrobe a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu James W. Bouduvant, décédé intestat : Avis est par le présent donné à tous ceux qui cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour, P. R. O'RORKE, Greffier.

8 fév—8 12 16

Succession de Victor Prost Dame—No 30,158.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par A. Villeré, curateur de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte, et le dit curateur déchargé de ses fonctions et de toute responsabilité.

Par ordre de la Cour. P. R. O'RORKE, Greffier.

8 fév—8 12 16

Succession de Henry Vose Baxter—No 30,252.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Attendu que W. R. Duddendorf a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Henry Vose Baxter, décédé intestat : Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. P. R. O'RORKE, Greffier.

8 fév—8 12 16

Succession de Ludwig Luiz—No 30,242.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Attendu que Bernard Herbe a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession de feu Ludwig Luiz, décédé intestat : Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. P. R. O'RORKE, Greffier.

6fév—6 11 15

Succession de Françoise Dusseau, Vve de Basile Jaillot—No 30,240.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Attendu que D. L. Kernion a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feue Françoise Dusseau, Veuve de Basile Jaillot, décédée intestat : Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire sous dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. P. R. O'RORKE, Greffier.

2 fév—2 6 11

Succession de J. H. Elmer, décédé.

TOUTES les personnes qui ont des réclamations à faire valoir contre la succession de J. H. Elmer, et toutes celles qui doivent à la dite succession sont priées d'en donner avis à Adolphe Bader, liquidateur de l'ancienne société J. H. Elmer & Co ou à Miles Taylor et James Brewer, exécuteurs de la dite succession, et de faire leurs paiements.

WILLIAM DE LA RUE, Curateur.

22 janv—1m l f pe

No. 48,911—Succession de J. G. Clark. Deuxième Cour de District.

TOUTES les personnes qui doivent à cette succession ou qui ont des réclamations contre elle sont priées de s'adresser, pour payer ou être payées, dans les dix jours, à

A. J. VILLERE, Député greffier de la 2e Cour de District.

2 fév—10f

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOFFMAN, MARKS & CO

Succession d'Edward Jones—No 29,949.

Trois Terrains au faubourg Franklin, 3me District.

PAR HOFFMAN, MARKS & CO., S. S. ZELNICKER, encanteur. Bureau, rue de Chartres, No 38.

IL sera vendu, le SAMEDI 21 mars 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, de à la rue Royale, entre les rues Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Hon. Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans, daté du 10 décembre 1867, pour le compte de ladite succession—

1o—Un terrain situé au faubourg Franklin de cette ville, dans l'îlet No 107, compris entre l'Avenue Washington et les rues Urquhart, Musique et Girod ; ledit terrain a un pied américain, 36 pieds de face à l'Avenue Washington, sur 27 pieds de profondeur et face à la rue Girod ; il fait partie d'un terrain plus grand, No 11, sur un plan dressé par Louis Surgi, daté du 3 janvier 1837, déposé à l'étude de Louis Feraud, alors notaire, comme plan No 23 de son livre de plans. Ensemble, toutes les bâtisses qui se trouvent dessus et comprenant une ballase basse en bois, et dépendances—acquis par le défunt de John Donivan, par acte passé pardevant P. E. Laresche, notaire public, en date du 21 octobre 1850.

2o—Un terrain (nu) situé dans le même faubourg et dans le même îlet, désigné par le No 5 et ayant 35 pieds 6 pouces de face à l'Avenue Washington, sur 37 pieds de profondeur, entre les rues Urquhart et Girod, d'après le plan dressé par Fouché, daté du 27 mars 1849 et déposé en l'étude de E. N. Fortion. Le dit terrain fait partie du terrain No 6 sur un plan dressé par L. Surgi, daté du 3 janvier 1837. Le dit terrain a été acheté par le défunt, de Sanite Domeric, par acte passé par Jos. Lisbony, daté du 1er mars 1860.

3o—Un terrain (nu) situé dans le même faubourg et dans le même îlet, désigné par le No 9 sur un plan dressé par J. Pilié, voyer, daté du 14 avril 1835 et déposé en l'étude de T. Seghers, notaire public. Le dit terrain mesure 35 pieds 6 pouces de face à l'Avenue Washington, sur 117 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Le dit terrain a été acheté par le défunt, de Ph-lis Gaspard, par acte passé pardevant J. Lisbony, notaire public, daté du 15 mars 1860.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

L'acte de vente y compris les timbres de revenu, pardevant J. F. Coffey, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

L'acquéreur devra payer les taxes de l'année 1867.

14fév—12,21,28—mars 7,14,21

Marchandises sèches,

Lingerie, marchandises avariées.

PAR HOFFMAN, MARKS & CO. ALEX. LEVY, encanteur. Bureau, rue de Chartres, No 38.

IL sera vendu, MERCREDI, 12 février, à 10 heures du matin,

Coton blanc et coton écru, coton blanc et coton écru à draps, ginga fil et ginga coton, toile blanche et toile écrue à moustiquaires, indiennes françaises, anglaises et américaines, ginghams unies et fantaisie, jaconats français fins, nons toile et Un ou grenadines unies et brochés, mousselines suisses unies et à raies, jaconas blancs, nansous, tape check, brillantine, mousselines brochées et Jacquard, toiles d'Irlande ; Bobinet 108 et 96 pouces à moustiquaires ; indiennes carrées à meubles 4/4 ; coutonade, denims, coutils à matelas, stripes, Lowells, cassimirs, satinets, mitons, doeskins, draps, flanelles imprimées et flanelle Opéra ; flanelle, rouge, blanche, bleue, alpacas, mérinos, mosambiques, baréges à voile, mousseline laine, popeline, plaids laine, châles, manteaux, jupons Balmoral, nubias, écharpes, sontags, toiles Blay, mouchoirs toile, écharpes et mouchoirs coton, serviettes, toilettes, nappes, bonneterie, cravates, chemises de peau, caleçons, chemises toile, coton, laine ; chemises de femmes, jupons, &c.

— Egalement —

Pour le compte de qui il appartiendra, 65 pièces mozambiques D. W. avariées. Conditions à la vente. 12 fév

Succession d'Isidore Loeb.

Distillerie, Etablissement à rectifier, Appareil, et bail de l'édifice—à l'encan.

PAR HOFFMAN, MARKS & CO. S. S. ZELNICKER, Encanteur.

IL sera vendu, le mardi 25 février 1868, à midi, sur les lieux, aux Nos 130 et 132 de la rue du Bassin en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, No ...., daté du 5 novembre 1867—pour le compte de la dite succession—

1o Le terme non expiré du bail de la distillerie de l'angle des rues Toulouse et Bassin—lequel bail expire le 14 janvier 1868—avec le privilège de renouveler pour un an, à raison de cent cinquante piastres par mois ; ensemble toutes les cuves et machines de la distillerie.—Egalement, le terme non expiré du bail de l'établissement à rectifier et tous les accessoires, lequel bail expire également le 14 janvier 1868, avec le privilège de renouveler pour un an, à raison de cent vingt-cinq piastres par mois.

On peut voir les beaux au bureau de l'encanteur.

Conditions—Un quart comptant ; le reste à un crédit de 4, 8, et 12 mois, l'acquéreur devant fournir ses billets endossés à la satisfaction de l'administrateur.

12 fév 17,19,21 23,25

Cette continuée le MARDI, JEUDI et SAMEDI.

Succession de G. J. LEWIS.

pour opérer un partage.

Les billets de la ville pris au pair.

Grande vente importante, à l'encan

DU FONDS DU MAGASIN No 174 DE LA RUE CANAL,

Comprenant un des plus grands et des meilleurs stocks de :

Porcelaine, verrerie et faïence ; jolis services en porcelaine française ornée et unie ; services à café et à dîner, verrerie de toilette ; jolie verrerie rare de Bohème ; argenterie plaquée, anglaise et américaine, des meilleures manufactures, coutellerie de Rogers Russell et autres marques estimées, bronzes, parian, et autres marques de Deane et d'Allemagne ; articles du Japon et ferblanterie ; magnifiques plateaux en papier mâché ; paniers à fruits et porte-cartes en porcelaine, et propreté.

Magnifiques pots à glace, en plaqué ; Services à thé et à café, en plaqué ; Paniers drop, paniers de provision et "Shopping" ; Devants de cheminée et paillassons en velours, imprimés ;

Réfrigérants et filtres qui ont obtenu des prix ; Poêles de toute espèce, y compris le célèbre Cotton Plant ;

Lampes à huile de charbon—les derniers perfectionnements,

Bronzes françaises et américaines ; Glaces françaises et américaines, de toutes grandeurs.

Un grand stock d'articles trop nombreux pour être mentionnés et convenables pour CADEAUX de NOEL et de NOUVEL AN.

MM. HOFFMAN, MARKS & CO., S. S. ZELNICKER, encanteur, Bureau, rue de Chartres No 38.

IL sera vendu, le jeudi 19 du courant, à 10 heures du matin, au magasin No 174 de la rue du Canal, entre celles Baronne et Dryades, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, No 29,802, en date du 5 décembre 1867, pour compte et pour le partage de la succession de G. L. Lewis, décédé, sous l'ordonnance d'avis du dit magasin.

Tout le stock a été choisi par le propriétaire, en personne et n'a jamais été exposé en vente, et il était destiné à une maison de détail du premier ordre, on trouvera une grande variété et le tout sera vendu sans réserve.

Les marchandises seront vendues au bulletin du magasin pour la commodité des acheteurs au No 198 de la rue des Magasins.

Conditions :

Au-dessous de $500 comptant ; au-dessus de $500 trente jours. Au-dessus de $1000, 60 jours ; au-dessus de $2000, 4 mois ; Au-dessus de $5000, 6 mois ; au-dessus de $5000, 12 mois.

Les billets devront être endossés à la satisfaction du vendeur.

HOFFMAN, MARKS & CO., S. S. ZELNICKER, Encanteur.

8 déc

PAR H. W. PALFREY.

Succession de Joseph Gander, No. 30,038.

Vente à l'encan, du contenu d'une Grocerie à l'angle des rues St-André et Laurel.

PAR H. W. PALFREY, Encanteur. Bureau, rue Carondelet, No 23.

IL sera vendu MARDI, 18 février, à 10 heures du matin, sur les lieux, au coin des rues St-André et Laurel, en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté 31 janvier 1868, pour le compte de la susdite succession—

LE CONTENU du dit magasin, comprenant une variété de groceries pour familles, liqueurs, installations, etc.

Conditions de la vente—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis, avant la livraison.

La propriété est à vendre. S'adresser à l'encanteur

12 fév—7,11,12,18

MONTGOMERY BROS. & CO.

Vente péremptoire et sans réserve du contenu du café New Era—à l'encan.

PAR MONTGOMERY BROS & CO., R. M. MONTGOMERY, encanteur.

IL sera vendu, mercredi, 12 février, à 10 heures du matin, No 135 de la rue Baronne—

Tout le contenu du café "New Era"—tables, chaises, comptoir, installations, gravures, etc. Le tout sera vendu en détail.

—Egalement—

2 beaux billards

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 11 fév

Meubles. Meubles. Meubles.

PAR MONTGOMERY BROS. & CO. R. M. MONTGOMERY, encanteur.

IL sera vendu, jeudi le 13 février, à 11 heures, à leur salle d'encan, au No 87 de la rue du Camp—

Un assortiment général de meubles

—TELS QUE—

Bois de lit en bois de rose, acajou et noyer, bureaux armoires, lavabos, tête-à-tête, acajou et en noyer, sofas, chaises à bascule et autres, table de centre à dessus de marbre, buffets à dessus de marbre, tables à allonge, gravures, tableaux, poêles, batterie de cuisine etc.—le contenu de plusieurs maisons bien garnies.

—EGALEMENT—

Une grande facture de lits cottage, chaises à siège en bois et rotin. mars 8 fév

Grande vente péremptoire d'élégants chevaux appareillés, élégants chevaux de monture beaux mulets de tir, vaches laitières, buggies, harnais, wagons etc., à l'encan,

PAR MONTGOMERY BRO. & CO. R. M. MONTGOMERY, Encanteur.

IL sera vendu, jeudi 13 de février, à 11 heures du matin, aux écuries de F. Lluis, rue Gravier, Elégants Chevaux appareillés, do do de monture, Beaux mulets de tir, Belles vaches laitières.

AUSSI :

Buggies découverts et couverts, harnais, wagons, etc. Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. mars 9 fév

PAR THOMAS & SPEAR.

Actions de banque, actions de Rail Road, Billets de Trésor.

PAR THOMAS & SPEAR, PLACIDE J. SPEAR, encanteur.

MERCREDI, le 12 février à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs—

300 actions banque de la Louisiane, $6280 billets de l'Etat de la Louisiane, 5 actions banque de l'Etat, 15 Commercial Water Works, 10 Carrollton Rail Road Co., 50 banque du Canal, 15 Germania Insurance Co.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

Cette vente étant positive, nous appelons l'attention toute particulière des spéculateurs. 11 fév

Pharmacie, Installation, Laboratoire, Alambique, Citerne, ainsi que bail de l'établissement devant être vendu en bloc.

PAR THOMAS & SPEAR, PLACIDE J. SPEAR, encanteur, Salle de vente, 36, rue Bienville

MERCREDI, 12 février 1868, 10 heures 1/2 du matin, il sera vendu à l'enchère publique, sur les lieux, la pharmacie bien connue, No 124 rue de Chartres entre Toulouse et St-Louis, avec toutes les drogues, médecines, installations, laboratoire, alambics, citerne, &c. &c.

—Aussi—

Le bail du susdit établissement expirant le 1er novembre 1869 à raison de $150 par mois. Une copie du dit bail sera lue au moment de la vente.

Condition à la vente. 9 fév

Succession de JEAN AGUT—No 30,083—Seconde Cour de District de la Nouvelle-Orléans.

Propriétés améliorées de grande valeur dans le Second et Troisième de cette ville.

PAR THOMAS & SPEAR. PLACIDE J. SPEAR, Encanteur. Bureau, 36, rue Bienville.

SAMEDI, le 29 février 1868, à midi, il sera vendu à l'enchère publique, à la Bourse des Marchands et des Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane, en vertu et conformément à un ordre de l'honorable J. W. Thomas, juge de la Seconde Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 21 janvier 1868, pour compte de la susdite succession, les propriétés ci-après décrites, savoir.

1o—Une certaine portion de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situées dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St-Antoine, Boldville, Bagatelle et Joséphine, mesurant 26 pieds et 8 pouces de face à la rue St Antoine, sur une profondeur de 110 pieds entre lignes parallèles.

2o—Un certain lot de terre dans le Troisième District de cette ville, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans l'îlet borné par les rues Derbigny, Kerlerec, Columbus et Claiborne, formant l'encoignure des rues Kerlerec et Derbigny, et mesurant 31 pieds, 5 pouces et 7 lignes de face à la rue Derbigny, sur 100 pieds de profondeur parallèle et face à la rue Kerlerec.

3o—Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Second District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St-Philippe, Ursulines, Robertson et Villeré, mesurant 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue St-Philippe, sur 95 pieds 11 pouces de profondeur entre lignes parallèles et désigné par la lettre D sur un plan fait par Ch. A. de Armas, architecte et ingénieur civil, en date du 23 janvier 1868.

Termes et conditions—Moitié comptant, et la balance à 6 et 12 mois de crédit en billets garantis par hypothèque spéciale et privilège des vendeurs sur la propriété vendue, portant intérêt à raison de 8 pour cent par an de la date jusqu'à parfait paiement. Les bâtisses devront être assurées par l'acquéreur et les polices d'assurance transférées à l'exécuteur testamentaire, comme sécurité collatérale des dits billets, et en cas de poursuites, tous les frais y compris 5 0/0 pour les honoraires d'avocat seront à la charge de l'acquéreur, ainsi que les timbres du Revenu Intérieur des Etats-Unis, de même que les taxes de l'année courante 1868.

Actes de ventes pardevant O. de Armas, notaire public, ainsi que les timbres du revenu des Etats-Unis, aux frais de l'acquéreur. 26 janv—fév1,11,19,23,29

VENTES A L'ENCAN.

PAR S. GUINAULT

Meubles. Meubles. Meubles.

PAR S. GUINAULT, encanteur, Bureau coin Passage de la Bourse et Bienville.

JEUDI 13 février 1868, il sera vendu à 10 heures du matin, rue Bourbon No 45, entre Bienville et Douane, Les meubles de la maison, consistant en bois de lits, tables, chaises, toilettes, lavabos sofas, glaces, pendules, tapis, etc., et quantité d'articles trop longs à énumérer.

Conditions—Comptant en billets du Trésor. 12fév

Propriété sur la rue de l'Hôpital—No 155.

PAR S. GUINAULT, Encanteur, Bureau, coin Passage de la Bourse et Bienville.

SAMEDI, 15 février 1868, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale—

Un lot de terre mesurant 21 pieds 4 pouces de face à la rue de l'Hôpital, entre les rues Bourgogne et Remparts, sur une profondeur de 137 pieds 9 pouces sur la ligne vers la rue des Remparts, 20 pieds 9 pouces de profondeur sur une première profondeur sur la ligne opposée, de là, ouvrant à angle droit 3 pieds 6 pouces sur une seconde profondeur de 57 pieds et 27 pieds de largeur sur la ligne du fond : ensemble la moitié de la maison et dépendances, laquelle maison contient 2 chambres, galerie et cabinet, cuisine de 2 chambres, puits, latrines, water-work, &c. &c. Voir le plan à la Bourse.

Cette propriété ayant été réparée depuis que le plan a été fait, rapporte $25 par mois.

Conditions—moitié comptant et le reste à un crédit d'un an en billet à un an portant 8 0/0 d'intérêt de date et hypothèque.

Acte de vente pardevant .... notaire public, aux frais de l'acquéreur y compris les timbres. 11 fév

Vente pour effectuer un partage.

Bien de Campagne de valeur, 10 Arpents de Terre sur le Chemin de Gentilly et 106 Lots de Terre à Milneburg.

Succession de Hugh Robertson.

PAR S. GUINAULT, encanteur. Bureau, Passage de la Bourse et Bienville.

SAMEDI, 15 février 1868, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale—

1o—Une Portion de Terre située sur le Chemin de Gentilly, près du Fair Grounds, désignée par le No 12, mesurant 211 pieds 7 pouces 6 lignes de face au Chemin de Gentilly, sur une profondeur moyenne de 11 arpents 27 1/2 toises ou 2 289 pieds. Ensemble les bâtisses et améliorations qui y sont construites, consistant en une Maison principale de six chambres, galeries devant et derrière avec cabinet ; une autre bâtisse de trois chambres, galerie et cabinet, magasin, un grand hangar, latrines, jardin, arbres fruitiers, &c., &c.

Le coquillage du chemin en face de cette propriété est payé.

2o—10 Portions de Terre désignées par les Nos 51, 53, 55, 57, 59, 60, 62, 64, 66 et 68, faisant face au Chemin de Gentilly, mesurant chacune 194 pieds 3 pouces 6 lignes de face, sur environ 20 arpents de profondeur. Une réserve de 100 pieds de largeur traversant les lots Nos 60, 62, 64, 66 et 68 a été accordée à l'usage du rail-road de Mobile & Chattanooga. Une partie des portions de terre ci-dessus est partiellement entourée.

3o—Six Ilets de Terre divisés en 106 lots, situés à Milneburg, près du rail-road Pontchartrain.

Voir les plans à la Bourse.

Conditions—Un tiers comptant, et la balance à 1 et 2 ans de crédit, en billets portant hypothèque et 8 pour cent d'intérêts par an de date.

Actes de vente pardevant Alp. Barnett, not. pub. aux frais de l'acquéreur, y compris les timbres 9 fév

Deux jolies petites propriétés, rue d'Orléans.

PAR S. GUINAULT. Bureau, coin Bienville et Passage de la Bourse.

SAMEDI, 15 février 1868, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale—

1o—Deux lots de terre désignés par les Nos 1 et 2. Le lo No 1 mesure 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue d'Orléans, sur 63 pieds 11 pouces 2 lignes de profondeur, entre les rues Dauphine et Bourgogne. Ensemble une maison couverte en ardoises, ayant deux chambres et deux grands cabinets, une cuisine bâtie en briques, de quatre pièces, water work, lieux d'aisance cour carrelée, &c., &c.

2o—Le lot No 2, contigu au précédent, mesure 32 pieds 6 pouces de face à la rue d'Orléans, sur 61 pieds 2 pouces de profondeur. Ensemble un magasin de deux chambres, galerie et trois cabinets ; hangar, et jardin sur le devant, &c., &c.

Voir le plan à la Bourse.

Conditions—Pour la propriété premièrement décrite, No 1, l'acquéreur assumera le paiement d'un "stock note" de la Banque des Citoyens, de $779, reposant sur 41 actions réduites à 39.

Pour la propriété secondement décrite No 2, l'acquéreur assumera le paiement d'un "stock note" dû à la Banque des Citoyens, de $570, reposant sur 30 actions réduites à 29 ;—lesquelles deux "stock notes" sont payables le 1er août 1868, ou renouvelables, conformément à la charte de la dite Banque.—Et, pour la balance, moitié comptant, et le reste à un an de crédit en billet portant hypothèque et 8 pour cent d'intérêt par an de date.

Actes de vente pardevant Jos. Cuvillier notaire public, aux frais de l'acquéreur, y compris les timbres.

8 fév—

Vente pour cause de départ d'une propriété rue d'Orléans—No 343.

PAR S. GUINAULT, encanteur, Bureau encoignure Passage de la Bourse et Bienville.

SAMEDI le 15 février, 1868, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Négociants et Encanteurs, rue Royale.

Un lot de terre mesurant 32 pieds 6 pouces de face à la rue d'Orléans, sur 79 pieds, 3 pouces 3 lignes de profondeur entre les rues Galvez et Miro. Ensemble une maison couverte en ardoises, No 343, ayant deux chambres, cabinet et galerie sur le devant, cuisine bâtie en briques, puits, latrines, cour pavée, jardin, etc., etc., etc. Voir le plan à la Bourse.

Conditions—Un tiers comptant, et la balance à un et deux ans de crédit, en billet portant hypothèque et 8 0/0 d'intérêt par an de date. Cette propriété est sujette jusqu'avril prochain. L'acquéreur en continuera l'assurance et la transférera à l'ancien propriétaire.

Acte de vente pardevant Abel Dreyfous, notaire public, aux frais de l'acquéreur, y compris les timbres. 9 fév

Agréable Maison de résidence à étage, parfaitement bâtie et bien finie, rue St Philippe, No 308.

PAR S. GUINAULT, Encanteur, Bureau, coin Bienville et Passage de la Bourse.

SAMEDI, 15 février 1868, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale—

Une jolie maison haute, finie dans le genre le plus moderne, avec toutes les chambres avec galerie, ayant, au rez-de-chaussée, un double salon avec portes à coulisses et portes de cèdre, galerie, salle à manger, plusieurs chambres ; à l'étage supérieur, balcon sur la rue et galerie sur la cour, une autre jolie bâtisse de deux chambres avec une cuisine bâtie en briques, une cour carrelée de dalles, etc. Le tout construit sur un lot de terre situé au faubourg Tremé, mesurant 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue St Philippe, sur 108 pieds 6 pouces 7 lignes de profondeur, entre les rues Prieur et Johnson. Le Rail Road de la rue Dumaine, qui est en voie de construction, passera à un îlet de cette propriété, dont le quartier est on ne peut plus respectable. Voir le plan à la Bourse.

Conditions—L'acquéreur assumera le paiement d'un billet, à un an de $1,775, du le 19 octobre 1868, ainsi que des intérêts à raison de 8 par an ; et la balance payable moitié comptant et le reste à un crédit de 12 mois, en billets portant hypothèque et 8 0/0 d'intérêt par an de date.

Cette propriété est assurée pour $7000. L'acquéreur en continuera l'assurance et la transférera la police au vendeur.

Acte de vente pardevant E. Bouny, notaire public, aux frais de l'acquéreur, y compris les timbres des Etats-Unis. 9 fév

VACHERIE.

Vente positive.

PAR S. GUINAULT, encanteur, Bureau, Bienville et Passage de la Bourse.

MERCREDI, 12 février 1868 il sera vendu, à 11 heures du matin, à l'encoignure de la rue Canal et de l'Avenue Caroline—

La vacherie de M. Jean Juston qui vend pour cause de liquidation et consistant en :

41 belles vaches laitières, dont une vingtaine avec leurs veaux et plusieurs sur le point de vêler, 1 taureau, 4 chevaux, 2 charrettes à lait, 3 " à provision,

Les ustensiles, les baquets et les bidons de la vacherie. La clientèle sera donnée aux deux plus forts acheteurs.

Conditions—Jusqu'à $200 comptant, de $200 à $400 à 3 mois, et au-dessus de $400 un an de crédit en billets endossés à la satisfaction du vendeur. 9 fév

PAR C. E. GIRARDEY & CO.

Vente de cessionnaire en banqueroute.

Stock d'une grocerie, meubles, etc.

Cour de District des Etats-Unis—Louisiane. Theodore Meyer, en banqueroute.

PAR C. E. GIRARDEY & CO. Bureau, No 17, Exchange Place.

LUNDI, 17 février 1868, à 10 heures du matin, il sera vendu à l'enchère publique, par ordre de M. E. E. Norton, cessionnaire général en banqueroute pour la Cour de District des Etats-Unis en Louisiane, dans l'affaire Theodore Meyer, failli, qui en a fait abandon au profit de ses créanciers—

Le stock de marchandises et les meubles qui se trouvent dans le magasin situé au coin Sud Est des rues Douane et Bourbon au stock de ..... liqueurs, vins, liqueurs, articles de fantaisie, une grande variété de fruits conservés et d'articles en cans.

Egalement

Un lot de meubles.

Le tout a été abandonné au profit des créanciers du failli et sera vendu par ordre de E. E. Norton, cessionnaire.

Conditions—comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 7 fév

Grande vente péremptoire du grand stock DE Marchandises sèches de fonds et assorties, étrangères et américaines, Par ordre des Cessionnaires, Dans la banqueroute de MM. Loeb, Simon & Co.

— COMPRENANT —

Un stock de Marchandises sèches, Achetées pour le commerce en gros de cette ville.

— ET —

Ayant coûté, d'après la facture, $70,000.

Une des meilleures occasions qui aient jamais été offertes sur ce marché.

Marchandises abandonnées aux créanciers et qui seront vendues sans aucune réserve quelconque,

Au profit desdits créanciers.

PAR C. E. GIRARDEY & CO., Bureau, Exchange Place, No 17.

MARDI, 18 février 1868, à 11 heures du matin, et tous les jours, à la même heure, jusqu'à ce que tout le stock soit vendu, il sera vendu à l'enchère publique, au plus haut et dernier enchérisseur par ordre des cessionnaires, dans la faillite de MM. Loeb, Simon & Co.—tout le stock de marchandises sèches installation, &c., abandonné au profit des créanciers et renfermé dans le magasin en fer, à cinq étages, No 86 de la rue du Canal, entre les rues Camp et Magasins

Le stock comprend un choix de marchandises sèches de fonds, importées et américaines, pour le commerce en gros de la ville et comprenant en partie.

Coton blanc et coton écru, à draps, à chemises et chapeaux, à matelas, de tout genre, un stock d'une grande variété et des genres les plus recherchés, stripes, gingas, coutils à matelas et doublure de la meilleure qualité et des plus belles couleurs, plaids, kerseys, indiennes, denims, flanelles, draps, laine, lin, etc., coton, doeskins et coutils, cotonnade extra, linge pour habitations, toiles d'Irlande, damassés, draps, mérinos, brillants français et anglais, tape checks, draps de toile, mousselines unies et à raies, ... tartans, bonneteries spéciales et allemandes, coton, laine, mouchoirs madras, coton, batiste et soie, cottonnades, ginghams, cravates, carreaux, aiguilles, bobines, balles de coton de la .... jupons balmoral, serviettes, coton en bobine, épingles, boutons, toile et bobinet à moustiquaires, grand assortiment, draps de lit .... de l'Italie, ginghams, barèges, madapolam, sous-vêtements, deuil et demi-deuil, etc. Une grande variété de toiles d'Irlande écrues, serviettes turques, nappes, etc.

Les catalogues donnant une description du stock seront prêts et pourront être distribués le 11 du courant.

Le stock et les variétés sont trop grands pour être énumérés dans une annonce, mais sont dignes, sous tous les rapports, de l'attention des marchands de marchandises sèches.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

5 fév—tlj — Par ordre des cessionnaires.

Habillements de toutes saisons,

Lingerie de messieurs,

Malles, Valises, &c.

Un grand assortiment complet, pour le commerce de la ville et celui de la campagne.

Installations de magasins, vitrières, &c.

—Comprenant tout le stock de— MM. DREYFUS, BROTHERS & CO.

—En banqueroute—

Aux magasins de l'angle des rues Canal et Camp.

Vente à l'encan par ordre de E. E. NORTON, assignee.

PAR C. E. GIRARDEY & Co, Encanteurs. Bureau, No 17, Place de la Bourse.

JEUDI, 13 février 1868, à 10 heures du matin, au magasin des rues Nos 88 et 90 de la rue du Canal, et Nos 2 et 4 de la rue du Camp, par ordre de E. E. Norton, assignee dans la banqueroute de MM. Dreyfus Brothers & Co., il sera vendu, à l'enchère publique—

Tout le stock d'habillements, lingerie de messieurs, malles, valises, chapeaux, casquettes, vitrières, comptoirs, pupitres, installations, coffre-fort, installations de gaz, etc., etc., des magasins de MM. Dreyfus Brothers & Co., au coin des rues Canal et Camp, dans cette ville de la Nlle Orléans—Un grand et bel assortiment d'habits de toute genre, et de toutes les qualités et tailles, gilets de dessus de derniers genres et convenables pour toutes les saisons.

Chemises, caleçons, bonneterie, cravates et cols, Chemises de peau, Chemises, caleçons, etc. en mérinos, net, laine, flanelle, toile, Lowell, gingas, etc, Malles, valises, sacs, etc, toutes les variétés, très grand stock bien assorti, Chapeaux et casquettes de tous les genres, pour hommes, jeunes gens et enfants.

Ce beau stock est un des plus complets qu'il y ait en ville et offre de rares avantages au commerce, le tout devant être vendu sans réserve.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

Les catalogues du stock seront prêts et pourront être distribués avant la vente. 2 fév

Mme BRUDER, agent de son mari J. Bruder contre LOUIS CAPUS.

COUR DU QUATRIEME Juge-de-Paix de la Paroisse d'Orléans—No 25,113—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Hon. Augustin Vianny, Quatrième Juge-de-Paix de la paroisse d'Orléans, je vendrai à l'enchère publique, samedi, le 15 février 1868, à midi, au No 455 rue de Chartres (entre Gravier et Marais) entre les rues Mandeville et Espagne—

Un lot de meubles.

Saisi dans la susdit procès, d'après l'inventaire déposé à mon bureau.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

P. AD. FORTIER, Constable.

5 fév—5,11,15

VENTES A L'ENCAN

PAR C. E. GIRARDEY & CO.

Maison en bois, rue Chippewa. Succession d'Ellen Ross

No 29,793—Deuxième Cour de District de la N.-Orléans.

PAR C. E. GIRARDEY & CO. NICHOLAS J. HOEY, Encanteur. Bureau, No 17, Place de la Bourse.

SAMEDI, le 14 de mars 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale entre Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Hon Jno. W. Thomas, Juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté du 24 de janvier 1868, il sera vendu à l'enchère publique, pour le compte de la succession de Ellen Ross, la propriété ci-après décrite, savoir—

Un lot de terre dans l'îlet borné par les rues Chippewa, Fulton et Ste Marie et Felicity Road, désigné par le No 11 et mesurant 33 pieds de face à la rue Chippewa sur une profondeur de 159 pieds 10 pouces et 3 lignes. Les améliorations consistent en une maison en bois à deux étages, avec une bâtisse à un étage dans le fond, etc., et connue par le No 184 rue Chippewa.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

Acte de vente et les timbres de Revenu aux frais des acquéreurs pardevant Wm. Shannon, notaire public.

12 fév—12,22,28—mars 7,14

Grande Vente sans réserve

A L'ENCAN, DE CENT-SEPT TERRAINS, comprenant Cinq îlets de choix, de batture, convenable pour PRESSES A COTON, ENTREPOTS, MANUFACTURES, DÉPOTS &c., situés dans Le Premier District de cette ville, s'étendant le long des rues Nouvelle-Levée, Front et Water, au pied des rues Race, Orange, Richard, Market et St-James, pour le compte des Héritiers LIVAUDAIS et P. G. ROBIN DELOGNY et la ville de la Nouvelle-Orléans.

Les héritiers Pierre Guy Robin Delogny contre La ville de la Nouvelle-Orléans —No 29,607— Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.

ET

Les héritiers Livaudais contre La ville de la Nouvelle-Orléans et als, —No 29,712— Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.

PAR C. E. GIRARDEY & Co., NICHOLAS J. HOEY, encanteur, Bureau, No 17 Exchange Place.

MARDI, 25 février 1868, à midi à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, entre les rues Canal et Douane, dans la ville de la Nlle-Orléans, en vertu de deux jugements rendus par l'Hon. rable J. W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans—lesquels jugements ont été rendus, dans les dits procès, le 15 janvier 1868 et signés le 20 janvier 1868—il sera vendu, à l'enchère publique, conformément aux dits jugements, les propriétés suivantes, à savoir :

CENT SEPT TERRAINS situés sur la Batture du Premier District de cette ville, conformément au plan des dits terrains, dressé par L. H. Pilié, voyer de la ville le 29 juin 1867, approuvé par le comité de finances du dit Conseil de la Nlle-Orléans, et dont une copie certifiée est annexée aux susdits jugements.

D'après le dit plan, les dits îlets et terrains ont les dimensions suivantes :

1o TRENTE TERRAINS dans l'îlet 36 A, borné par les rues de la Nouvelle-Levée, Water, Race et Orange, formant la totalité du dit îlet, et numérotés de 1 à 30 inclusivement. Le terrain No 1 forme l'encoignure des rues Water et Orange et mesure 26 pieds 6 pouces 7 lignes de face à la rue Water, 26 pieds 7 pouces et 7 lignes de large sur la derrière, sur 115 pieds de profondeur et de face à la rue Orange. Les terrains Nos 2 à 10 inclusivement mesurent chacun 25 pieds 6 pouces de face à la rue Water, sur 115 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Le terrain No 11 mesure 27 pieds 6 pouces et 3 lignes de face à la rue Water, sur 115 pieds de profondeur sur la ligne du terrain No 10 et 109 pieds 8 pouces et 7 lignes de profondeur sur la ligne du No 12, sur 26 pieds 6 pouces de large sur le derrière. Le terrain No 14 mesure 26 pieds 8 pouces et une ligne de face à la rue Water, 26 pieds 7 pouces 2 lignes de large sur le derrière, sur 109 pieds 8 pouces et 7 lignes de profondeur sur la ligne du jot No 11, et 96 pieds 11 pouces et 5 lignes de profondeur et de face à la rue Race. Les terrains Nos 13, 14 et 15 mesurent chacun 27 pieds de face à la rue Race, sur 112 pieds 7 pouces et 4 lignes de profondeur entre lignes parallèles. Le terrain No 16 mesure 27 pieds de face à la rue Race sur 112 pieds 7 pouces et 4 lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Le terrain No 17 forme l'encoignure des rues Race et Nouvelle Levée, et mesure 27 pieds 5 pouces et 8 lignes de face à la rue Nouvelle Levée, 26 pieds 7 pouces et 4 lignes de large sur le derrière, 131 pieds 5 pouces de profondeur sur la ligne du terrain No 18 et 127 pieds 11 pouces et 5 lignes de profondeur et de face à la rue Race. Le terrain No 18 mesure 27 pieds 3 pouces et 4 lignes de face à la rue de la Nouvelle Levée, 26 pieds 6 pouces et 4 lignes de large sur le derrière, sur 131 pieds 5 pouces de profondeur sur la ligne du terrain No 17 et 124 pieds 11 pouces et une ligne de profondeur sur la ligne du terrain No 19. Le terrain No 19 mesure 27 pieds 3 pouces et 3 lignes de face à la rue de la Nouvelle Levée, 26 pieds 6 pouces et 3 lignes de large sur le derrière, sur 124 pieds 11 pouces et une ligne de profondeur sur la ligne du terrain No 18, et 118 pieds 5 pouces et 2 lignes de profondeur sur la ligne du terrain No 20. Le terrain No 20 mesure 27 pieds 3 pouces et 4 lignes de face à la rue de la Nouvelle Levée, 26 pieds 6 pouces et 3 lignes de large sur le derrière, sur 118 pieds 5 pouces et 2 lignes de profondeur sur la ligne du terrain No 19, et 111 pieds 11 pouces et 3 lignes de profondeur sur la ligne du terrain No 21. Le terrain No 21 mesure 27 pieds 3 pouces et 3 lignes de face à la rue de la Nouvelle Levée, 26 pieds 6 pouces de large sur le derrière, sur 111 pieds 11 pouces et 3 lignes de profondeur sur la ligne du terrain No 20, et 105 pieds 5 pouces et 4 lignes de profondeur sur la ligne du terrain No 22.

Le terrain No 22 mesure 27 pieds 3 pouces et 4 lignes de face à la rue Nouvelle-Levée, 26 pieds 6 pouces et 4 lignes de large sur le derrière par 132 pieds 5 pouces et 4 lignes de profondeur sur les lignes des terrains Nos 21 et 16, et 125 pieds 11 pouces et 5 lignes de profondeur sur la ligne du terrain No 23. Le terrain No 23 mesure 27 pieds 3 pouces et 4 lignes de face à la rue Nouvelle-Levée, 26 pieds 6 pouces et 4 lignes de large sur le derrière, sur 125 pieds 11 pouces et 5 lignes de profondeur sur la ligne des terrains Nos 22 et 15, et 119 pieds 5 pouces et 6 lignes de profondeur sur la ligne du terrain No 24. Le terrain No 24 mesure 27 pieds 3 pouces et 3 lignes de face à la rue Nouvelle-Levée, 26 pieds 6 pouces et 3 lignes de large sur le derrière, sur 119 pieds 5 pouces et 6 lignes de profondeur sur les lignes des terrains Nos 23 et 14, et 112 pieds 11 pouces et 7 lignes de profondeur sur la ligne du terrain No 25. Le terrain No 25 mesure 27 pieds 3 pouces et 4 lignes de face à la rue Nouvelle-Levée, 26 pieds 6 pouces et 4 lignes de large sur le derrière, sur 112 pieds 11 pouces et 7 lignes de profondeur sur la ligne du terrain No 24, et 106 pieds 5 pouces et 7 lignes de profondeur sur la ligne du terrain No 26. Le terrain No 26 mesure 27 pieds 3 pouces et 3 lignes de face à la rue de la Nouvelle-Levée, 26 pieds 6 pouces et 3 lignes de large sur le derrière, sur 133 pieds 5 pouces et 7 lignes de profondeur sur la ligne du terrain No 25, et 127 pieds 11 pouces et 7 lignes de profondeur sur la ligne du terrain No 27. Le terrain No 27 mesure 27 pieds 3 pouces et 4 lignes de face à la rue de la Nouvelle-Levée, 26 pieds 6 pouces et 4 lignes de large sur le derrière, sur 127 pieds 11 pouces et 7 lignes de profondeur sur la ligne du terrain No 26, et 121 pieds 5 pouces et 6 lignes de profondeur sur la ligne du terrain No 28. Le terrain No 28 forme l'encoignure des rues Nouvelle-Levée et Orange, et mesure 27 pieds 7 pouces et 2 lignes de face à la rue Nouvelle-Levée, 26 pieds 7 pouces et 5 lignes de large sur le derrière, sur 120 pieds 6 pouces et 1 ligne de profondeur sur la ligne du terrain No 27, et 114 pieds 8 pouces et 7 lignes de profondeur et de face à la rue Orange. Les terrains Nos 29 et 30 mesurent chacun 27 pieds de face à la rue Orange sur 115 pieds de profondeur.

2o VINGT-HUIT TERRAINS dans l'îlet 36 A, borné par les rues Nouvelle-Levée, Water, Orange et Richard, formant la totalité dudit îlet et numérotés de 1 à 28 inclusivement. Le terrain No 1 forme l'encoignure des rues Water et Richard, et mesure 29 pieds 7 pouces et 2 lignes de face à la rue Water, 26 pieds 9 pouces et 2 lignes de large sur le derrière sur 119 pieds 3 pouces et 5 lignes de profondeur sur la ligne du terrain No 2, et 115 pieds et 3 lignes de profondeur et de face à la rue Richard. Le terrain No 2 à 11 inclusivement mesurent chacun 29 pieds 7 pouces de face à la rue Water sur 119 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Le terrain No 12 forme l'encoignure des rues Water et Orange ...... 26 pieds 9 pouces et 5 lignes de face à la rue Water, sur 119 pieds ...... Les terrains Nos 13 et 14 mesurent chacun 27 pieds de face à la rue Orange sur environ 115 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Le terrain No 15 forme l'encoignure des rues Nouvelle-Levée et Orange, et mesure 27 pieds 7 pouces et 2 lignes de face à la rue Nouvelle-Levée, 26 pieds 6 pouces et 2½ lignes de large sur le derrière sur 109 pieds 4 pouces 6 lignes de profondeur sur la ligne du terrain No 16 et 109 pieds 4 pouces de profondeur et de face à la rue Orange. Le terrain No 16 à 25 inclusivement mesurent chacun 26 pieds ......

3o VINGT-HUIT TERRAINS dans l'îlet 35 A, borné par les rues Nouvelle-Levée, Water, Richard et Market, formant la totalité du dit îlet et numérotés de 1 à 28 inclusivement. Le terrain No 1 forme l'encoignure des rues Water et Market et mesure 26 pieds 9 pouces et 7 lignes de face à la rue Water, 26 pieds 8 pouces et 3 lignes de large sur le derrière, sur 113 pieds 2 pouces de profondeur sur la ligne du terrain No 2 et 116 pieds 6 pouces de profondeur et de face à la rue Market. Le terrain No 2 à 11 inclusivement mesurent ......

4o DIX NEUF TERRAINS dans l'îlet 34 A, borné par les rues Nouvelle-Levée, Water, Market et St-James, formant la totalité du dit îlet et numérotés de 1 à 19 inclusivement. Le terrain No 1 forme l'encoignure des rues Water et St-James et mesure 26 pieds 9 pouces et 4 lignes de face à la rue Water ......

5o DEUX TERRAINS, formant la totalité de l'îlet 33 A, étant les Nos 1 et 2, bornés par les rues Nouvelle-Levée, Water et St. James. Le terrain No 1 mesure 135 pieds 6 pouces et 3 lignes de face à la rue Water, 136 pieds 5 pouces et 2 lignes de face à la rue St. James, ... Le terrain No 2 mesure 52 pieds 8 pouces de face à la rue Water, 50 pieds de face à la rue St. James ......

Termes et conditions de la vente.

Un quart du montant de l'adjudication, comptant en monnaie courante légale des Etats-Unis. Le reste en paiements égaux, à un, deux, trois et quatre ans, de jour de la vente, représentés en billets des acquéreurs, payables à leur propre ordre et endossés par eux, portant intérêt au taux de huit pour cent par an ...... Les billets devront être garantis par hypothèque et privilège du vendeur sur les propriétés vendues. L'acte de vente devra contenir la clause "de non aliénation" ...... Les dits billets devront être divisés en coupons de montants nécessaires pour opérer un partage entre les parties intéressées.

Les actes de vente, y compris les timbres du Revenu Intérieur des Etats Unis, pardevant M. H. Cahoble, notaire public, aux frais des acquéreurs.

N. B. L'intérêt de la ville de la Nouvelle-Orléans dans les dites propriétés étant d'un tiers, ses acquéreurs auront le droit et le privilège de payer en MONNAIE COURANTE DE LA VILLE, en partie ou en totalité, jusqu'à concurrence de l'intérêt de la ville.

22 janv—22 29 24 25 26 ...

Succession de CHAS. LOUIS DE BUYST.—No 29,966.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—Attendu que Germain Destinal a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration à la succession de feu Charles Louis De Buyst, décédé intestat : Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. P. R. O'RORKE, Greffier.

11 fév—11,15,19